



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

PROJET DES DROITS DE PROPRIÉTÉ ET DU DÉVELOPPEMENT ARTISANAL DE DIAMANTS (PRADD)

RAPPORT D'ETUDE MARP DANS LES ZONES



JUILLET 2007

Cette publication a été soumise pour révision par l'Agence américaine pour le Développement international. Elle a été préparée par ARD, Inc.

AUTEURS:

Dr Zéphirin MOGBA, Consultant Formateur en MARP
Jeannot NDEROUMTATE, Coordonnateur du projet DPDDA
Parfait MACKET, Sociologue Animateur au projet DPDDA
Madame Marie Thérèse GBENGBA, Ministère des Mines
François Alain NGBOKOTO, Ministère des Mines
Mathias MAINDE, Ministère des Mines
André GAISSOM, Ministère des Mines
Régis Maurice OUILLIDANE, Sous Préfet de BODA
Emmanuel KANDAS, Brigade des Mines de BODA
Ibrahim KEBE, Maire de BODA
Dr Kent ELBOW, Consultant Principal en MARP
Muller BRAD, Chef de projet ARD-DPDDA

Préparée pour l'Agence américaine pour le développement international, Numéro de contrat de l'USAID: EPP-I-00-06-00008-00, Tâche 5.4, Droits de Propriété et Développement artisanal de Diamants en RCA, en vertu du Programme des Droits de Propriété et de Gouvernance des Ressources (PRRGP), Répartition des tâches basée sur la prospérité, les moyens de subsistance et la conservation des écosystèmes (PLACE) Contrat à quantité indéterminée.

Mis en œuvre par:

ARD, Inc.
P.O. Box 1397
Burlington, VT 05402

Photo de couverture: Photo courtoisie de Kent Elbow.

PROJET DES DROITS DE PROPRIÉTÉ ET DU DÉVELOPPEMENT ARTISANAL DE DIAMANTS (PRADD)

RAPPORT D'ETUDE MARP DANS LES ZONES
PILOTES DE BOULAYE, BOSSOUI ET NGOTTO

JUILLET 2007

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Les opinions de l'auteur exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Agence américaine pour le développement international ou ceux du gouvernement des États-Unis.

TABLE DES MATIÈRES

Executive Summary	1
Avant propos	7
Introduction Générale	9
1.0 CHAPITRE I : Cadre méthodologique de l'étude	11
1.1 Objectifs de l'étude	11
1.2 Méthodologie de travail	11
1.3 Calendrier des activités de recherche dans les villages	11
1.4 Composition de l'équipe	12
2.0 CHAPITRE II : Présentation des zones pilotes du projet	13
2.1 La zone pilote de BOULAYE II et BOULAYE III	14
2.1.1 Le contexte sociodémographique	15
2.1.2 Le contexte économique	15
2.2 Le village BOSSOUI	16
2.2.2 Le contexte sociodémographique	18
2.2.3 Le contexte économique	19
2.3 Le village NGOTTO	20
2.3.1 Le contexte historique et politique	22
2.3.2 Le contexte sociodémographique	23
2.3.3 Le contexte économique	24
3.0 CHAPITRE III : L'accès au foncier minier et sa gestion locale dans les zones pilotes du projet	25
3.1 Les principes locaux de gestion du foncier minier et ses ressources	25
3.1.2 Le droit d'appropriation par héritage ou le transfert familial	26
3.1.3 Le droit d'appropriation par acquisition	26
3.1.4 La sous traitance ou le transfert par contrat	26
3.2 Les limites du droit coutumier sur le foncier minier	27
4.0 CHAPITRE IV : Typologie des parties prenantes impliquées dans l'exploitation et la valorisation du diamant artisanal	29
4.1 Les acteurs superstructurels	29
4.1.1 Les bureaux d'achat	29
4.1.2 Les coxeurs ou démarcheurs	29
4.1.3 Les collecteurs	30
4.2 Les débrouillards	30
4.3 Les acteurs de base dans la chaîne de production	32
4.3.1 Les artisans miniers	32
4.3.2 Les ouvriers miniers ou Nagbata	32
5.0 CHAPITRE V : Le système d'information par le cahier de production	35
5.1 Les perceptions locales sur le cahier de production	35
5.2 Les avantages du cahier de production	36
5.3 Les inconvénients du cahier de production	36
5.4 Les contraintes à l'acceptabilité et à la faisabilité du cahier de production	36
5.4.1 Au niveau de l'acceptabilité	37
5.4.2 Au niveau de la faisabilité	37
6.0 CHAPITRE VI : Les contraintes majeures à une maîtrise à la base De l'exploitation du diamant artisanal	39
6.1 Les contraintes d'ordre technique	39
6.1.1 La sous information et l'accès difficile aux codes miniers et forestiers	39
6.1.2 Des artisans et ouvriers miniers aux capacités moins proactives	39
6.1.3 La non maîtrise locale des valeurs et circuits de valorisation de diamant	40

6.2	Les contraintes d'ordre institutionnel	40
6.2.1	L'absence d'une structure de mobilisation des acteurs à la base	40
6.2.2	La forte affirmation de l'individualisme	40
6.3	Les contraintes d'ordre économique	41
6.3.1	La dépendance des ouvriers miniers vis-à-vis des chefs de chantiers	41
6.3.2	L'emprise monopolistique des collecteurs et des Débrouillars	41
6.3.3	L'absence d'un système national de micro crédit ouvert aux artisans miniers	42
6.3.4	La gestion anarchique des revenus et des investissements	42
6.4.1	La croyance aux esprits et aux génies pourvoyeurs des chantiers en diamant	42
6.4.2	L'affaiblissement des coutumes et modèles locaux de gestion des ressources naturelles	42
6.5	Les contraintes d'ordre politique et stratégique	43
6.5.1	L'absence d'une politique de coordination entre les Ministères	43
6.5.2	L'inapplication des textes sur l'interdiction des étrangers dans les zones minières	43
7.0	CHAPITRE VII : Les impacts de l'exploitation de diamant artisanal	45
7.1	Les impacts environnementaux	45
7.1.1	Les nombreux trous non remblayés	45
7.1.2	La déforestation	45
7.1.3	Les pratiques incontrôlées des feux de brousse	46
7.1.4	La destruction des lieux de peche	46
7.2	Les impacts sur le bien etre des populations locales établies	46
7.2.1	La forte concentration de la main d'oeuvre masculine dans le travail du diamant	47
7.2.2	La pauvreté économique et sociale	47
7.2.3	La destruction des lieux sacrés	48
7.2.4	La dynamique d'une cohabitation conflictuelle entre natifs et non natifs	48
8.0	Conclusion Générale	51
	Bibliographie	53
	Annexe I : Liste et adresses des membres de l'équipe MARP	55
	Annexe II : Programme de formation en MARP	57
	Annexe III : Planning des activités programmées dans les zones pilotes	59

EXECUTIVE SUMMARY

The Property Rights and Artisanal Diamond Development (PRADD) project conducted two missions in the southern region of the Central African Republic (CAR) to complete this Active Method Participatory Research (MARP) study. A training session was held on July 6 and 7, 2007 in the Bangui project office to introduce the concept and tools of the Participatory Research Approach (PRA) to the project team. Time, Cost and Reliability are the priorities for the PRA to efficiently gather quality information from the project sites. Active participation by community members and mutual learning are emphasized in order to strengthen the capacity of local communities and achieve the goals of the PRADD project.

The first mission was sent to the village of Bossou from July 9-14, 2007, and the second to Boulaye and Ngotto from July 26-31, 2007. These three pilot sites are located in the sub-prefecture of Boda. Through the workshops and discussions organized by PRADD, miners informed the project team about the issues and challenges surrounding artisanal diamond mining in CAR. Many issues cited by miners related to poverty in their communities, both social and economic. Through these meetings PRADD encouraged the artisanal mining community to discuss the dynamics of integration into the Kimberley Process.

The CAR Mining Code of 2004 specifies the need to preserve the natural environment in mining regions. This is an area where PRADD can empower stakeholders to effectively use mining data and formulate priorities. The PRA creates a bank of reliable primary data on artisanal diamond mining and recommendations on how best to produce the desired outcomes of the PRADD project. Many stakeholders are involved in the generation of data on artisanal mining. Not only miners, but the mayors, governors, chiefs and other local leaders are instrumental in the success of this project. Without local ownership and leadership, PRADD will be ultimately ineffective in producing change in the artisanal diamond mining sector in CAR. There needs to be local accountability in the chain of diamond production to integrate artisanal diamond mining into the Kimberley Process.

The largest benefit of this inclusive method is the mobilization and empowerment of stakeholders at all levels of the chain of diamond custody/production. The PRA allows the PRADD team to meaningfully interact with the pilot site communities, present the collected information and their observations, and propose strategies for action including analysis of programmatic advantages and disadvantages.

PRA GOAL:

The main goals of the participatory survey are:

- Inform local members of the artisanal diamond community about the Kimberley Process and PRADD objectives.
- Bring together targeted groups and individuals in the implementation regions of the project.
- Collect reliable data from the pilot site communities on opportunities for the completion of project objectives (R1, R2, R 4, and R5).

In each community, workshop sessions were organized to include participatory mapping of local mining, gather information on social and economic organization, and create Venn diagrams of established social institutions. Additionally, diamond valuation information booklets were distributed, stakeholders in the diamond sector were identified, information was gathered on customary land

rights/ownership, environmental impacts were evaluated, and principles for the zoning of land and mines were established.

A multidisciplinary team with a variety of technical skills was deployed to complete the PRA including local leaders, technical advisors to the Ministry of Mines, administrative authorities, municipal and local civil servants, mining enforcement teams, and PRADD consultants/research associates.

DATA COLLECTED ON THE PRADD PILOT SITES

	Boulay	Bossou	Ngotto
Distance from city of Boda	17 km	42 km	45 km
Geographic characteristics	Savannah and forests, upstream from the source of the Luba river.	Sandstone plateau with river-filled valleys.	Savannah and forests. Located at the junction of two major rivers.
Environmental degradation:	Severe deforestation due to mining activities.	Deforestation and heavy pollution of waterways.	Deforestation and encroachment on national park land. Uncontrolled mining of the many rivers surrounding Ngotto.
Major ethnic groups	Bofi and Fulani	Fulbe, Chadian Arabs, and (seasonally) Fulani.	Many ethnic groups present including Pygmies.
Major river:	Luba	Luba, Mambéré, Nguini Nala	Lobaye Mbaéré, Ibéléké, Yombé, and Malanga
Economic activities in addition to artisanal mining	Agriculture, livestock production, hunting and gathering. Here as in the other villages, women are active in the agriculture sector and the manufacturing and distribution of alcohol.	Gold mining ceased because of non-compliance with government regulations. Agriculture is practiced to a limited extent. Many small businesses have been established to support the dominant mining industry.	Industrial forestry project run by IFB. The nearby national park (73,500 hectares) provides some employment (EcoGuards). There is also a tourism development project that is expected to provide employment.

For all villages, the social and economic life of community members is largely dictated by the seasons. In the dry season, income is much higher thanks to increased mining productivity. During the rainy season, many mines are inactive and inaccessible due to floods. This marks a difficult period for miners and many turn to agricultural activities or hunting/gathering to support their families. Men work with women in the fields but despite these efforts, food security is very weak during the rainy season.

PROPERTY RIGHTS IN THE PILOT AREAS

Socio-legal principles, both legal and customary, determine the access, control, ownership and transfer of land and its resources in CAR. Property rights are based on the principles of local ownership and management, guided by commonly accepted practices and traditions in the region. Ownership of land and resources in CAR is complex and elastic. This results in longevity of ownership and the transfer of land and mining sites across generations. Three main methods of acquiring land rights were identified through the PRA:

1) Right of ownership through discovery and work:

Rivers and their resources are generally considered Free or Common Pool Resources for local communities and are used for fishing, transporting goods and as water sources. However, ownership of land on the banks of rivers can be gained through work and discovery. When a person discovers and develops a mining site, it is his by right. Artisanal miners often realize the potential of an area isolated from residential areas and demarcate it through the placement of natural markers to identify the site. This legitimizes the mine and its ownership by the claimant. This is the most commonly used method to acquire land rights.

2) Right of ownership through inheritance or family transfer:

Following the death of the owner of a mining site or resource area, his immediate family will inherit the land. If the deceased does not have a wife or children, his brothers or extended family members will take ownership.

3) Ownership by purchase:

This route to ownership is often casual and informal because it is difficult for an artisanal miner to sell his land legally. A sale might occur because of low productivity, disease, or a lack of resources to develop the operation. This type of ownership is rare, but may occur after a mine owner's death. The sale is often authenticated by the 'Brigade Minière' (enforcement officers) to prevent conflicts, but this process is not officially recognized by the government of CAR.

Additionally, management of a mining site may be transferred through a contract or verbal agreement. This is often the case for large mining areas that are subdivided into smaller plots for management by local miners. These miners work under the supervision of the land owner and must give a portion of the revenue from the mines to the owner.

There is no land cadastre for artisanal mining in CAR. Better resources are available for the forestry sector and industrial mining. Additionally, there is no documentation of local, customary law for the access, control and management of land by small claims holders. Research has been conducted to establish a formal legal basis for these land holdings but no final determinations or documents have been produced by the government of CAR.

STAKEHOLDERS/CHAIN OF CUSTODY

At the bottom of the chain of custody are the mine laborers who have no right to sell or hold diamonds. They are paid a daily wage for their labor by the mine owners who profit from their service but have no legal obligation to share the profits from the sale of diamonds. The mine owner sells his diamonds to either a Canvasser or directly to a Collector. These individuals deal directly with the mine owner and negotiate a purchase price well below market value. Canvassers often represent miners and negotiate prices with the Collectors. The Collector then sells the diamonds to a Purchasing Office. Two of these offices serve the pilot areas and are located in Boda; other Purchasing Offices are located in Bangui. Collectors are registered with the government and pay for a license. There were 17 collectors identified in the three pilot site areas. The mining law states that foreigners are not allowed in this profession, but the law is not respected and most collectors come from neighboring West African countries including Guinea, Mali, Senegal and Mauritania.

There also exists a category of stakeholder not identified or recognized by the mining code. These "Hustlers" maintain contact with mine holders and act as intermediaries between the Collectors, Purchasing Office, and the miners. These individuals' activities do not promote transparency in the sector and reduce the traceability of diamonds. They do not keep records of transactions and information on their activities is difficult to come by.

DIAMOND PRODUCTION NOTEBOOKS

Mine owners are required to maintain records of diamond production through 'notebooks.' This record system is the only method in place in CAR to document the production of diamonds in the artisanal mining sector. However, the system remains largely dysfunctional because miners are not properly trained and enforcement by the Brigade Minière is weak and/or corrupt. There is also no reporting on the content of these notebooks by artisanal miners to government authorities.

Artisanal miners recognize the existence of regulations for the documentation of mining production. Two main perceptions exist among miners: this notebook is intended to benefit both the mine holder and the state, and there are significant problems for the mine holder who documents his production but is not in good standing with the enforcers of the Brigade Minière. In general, miners recognize the

potential importance of record keeping and documentation of their annual production and revenues. However, they are reluctant to use this system due to a combination of lack of education on proper procedures, the influence of collectors who may not want data to be collected accurately, the scarcity of discoveries, and the difficulty encountered in obtaining the notebook/certification from the government.

MAJOR CONSTRAINTS TO ARTISANAL DIAMOND MINING

This MARP study identified a number of limiting factors to the development of artisanal diamond mining in CAR:

1. **Technical:** Miners have very limited capacity to invest in local initiatives or businesses to diversify their sources of income. Miners also require training in the appropriate use of the production notebook system of record keeping.
2. **Access to Information:** Most miners have little or no knowledge of the mining code in CAR. This often exposes miners to abuses by the Brigade Minière including raids, seizure of diamonds, and arrest. The miners also do not know the rules governing forestry, tourism, or other local industries and this leads to clashes with conservation workers and with government Ministries. Many of the necessary documents and official Codes are available only in Bangui, and in French.
3. **Education:** Thanks to poor education, many miners are illiterate, have not completed secondary school and are unwilling or unable to demand changes to the artisanal mining system.
4. **Valuation:** Miners are largely unable to determine the value of the diamonds they discover. Miners base values on vague criteria and often do not receive fair value from the collectors who purchase their diamonds. There is a private institution in Bangui that offers training in diamond valuation but it is too expensive for most miners. The ideal situation would be to establish similar institutions in mining areas. If this training was locally available at a more reasonable cost, miners could become educated on diamond valuation and receive fair prices for diamonds.
5. **Political:** The government is very weak in these isolated areas. Little has been done on state management of mines. There is virtually no policy coordination between government ministries on NRM or other policy issues. Additionally, the government of CAR does not know the value or quantity of diamonds produced by artisanal miners.
6. **Organizational:** Most miners work individually. This limits both their productivity and their potential for organization and cooperative action. Because of the limited educational levels of miners, they are more easily taken advantage of by collectors when working and selling diamonds individually.
7. **Divisive Communities:** Miners group themselves along ethnic and family lines. They recognize that it is not in their interest to serve the collectors and buying offices, but they fully admit that there is no trust between miners. The hope for personal success trumps the benefits of collective action. There is no sense of unity or harmony between artisanal diamond miners, despite their common cause and profession.
8. **Economic:** Because of the many actors involved in the diamond chain of custody, there is not enough profit to go around, with laborers and small mine owners receiving the smallest share.
9. **Land Cadastre:** The lack of a mining cadastre for CAR has resulted in disorderly management practices and a lack of coordination for land use by the forestry and mining sectors in CAR.
10. **Monopoly of Collectors:** The mines in all three pilot sites are effectively controlled by groups of well known collectors who are able to set and control prices through collusion.

11. **Micro Credit:** No formal system exists for miners to receive loans to open and operate mining sites. This makes miners even more dependent on collectors, who often provide initial funding in return for diamonds upon production.
12. **Financial Management:** Miners do not save their money. As income is earned it is expended on the consumption of manufactured goods and alcohol abuse. There are no banks in the pilot area to provide savings opportunities.
13. **Socio-cultural:** Foreign nationals from other regions of CAR and neighboring countries are common in the surveyed mining areas. This can lead to conflicts between indigenous miners and other actors in the diamond production chain. There are specific laws in place that forbid the entry of foreigners into mining areas but these are no longer enforced and foreigners often procure false documents to ensure access to mining sites.
14. **Belief in ghosts/spirits:** Many miners believe that diamond production and discovery is controlled by supernatural spirits. This view is shared by actors at every level of the chain of custody.
15. **Local Natural Resource Management (NRM):** Traditional NRM practices have been in decline for some time. Mining communities attribute this trend to the dilution of local culture through the influx of foreigners. These ‘outsiders’ are commonly seen as having less respect for the natural environment.
16. **Environmental:** Many mining holes not filled after the mine is exhausted, deforestation is rampant, uncontrolled bush fires are common, fishing and game populations are reduced, and rivers are heavily polluted. This environmental degradation affects mining communities significantly.
17. **Social:** Many social problems are found in mining communities. These include drug and alcohol abuse, violence, poor educational attainment, and disinterest in agricultural activities leading to food insecurity.
18. **Destruction of Sacred Places:** Miners expressed willingness to dig up family members’ bodies if it is thought that the location may hold diamonds. This drive to find diamonds has reduced the moral and cultural values of the communities. Local leaders feel that this trend is largely driven by the dilution of indigenous customs by foreign workers who care only for the discovery of diamonds.

MARP STUDY RECOMMENDATIONS

- 1) Support the Ministry of Mines in its political efforts to establish mining cooperatives. This will both aid miners and allow for more accurate data collection on mining activities in CAR.
- 2) After demographic surveys are completed, PRADD will support a pool of superintendents who will serve as facilitators for upcoming technical trainings.
- 3) Site managers need to be trained in the proper documentation of mining activities, diamond valuation, and the philosophy behind the Kimberly Process.
- 4) The mining code of CAR needs to be translated into the national language of Sego and be distributed to mining communities. Artisanal miners should have direct access to official documents such as the Mining Code so that they can prevent abuse by authorities and become better informed on their rights and obligations.
- 5) Support the zoning of mines. This initiative needs to be supported by a number of actors including the Ministry of Mines, Ministry of Water and Forestry, and NGOs to protect the natural environment and allow for cooperative use of resources by miners, farmers and logging companies.

AVANT PROPOS

Nous tenons ici à exprimer leurs sincères remerciements au projet ARD-DPDDA [Droits de Propriété pour le Développement du Diamant Artisanal] pour avoir soutenu le processus de formation en salle et sur le terrain dans les zones pilotes. Le séjour dans les villages de BOULAYE II et III, de BOSSOUI et NGOTTO, les multiples contacts et échanges avec les artisans miniers, les ouvriers miniers communément appelés Nagbata ont permis à l'équipe de d'approfondir ses connaissances sur les enjeux et les défis liés aux nombreuses problématiques[manque d'informations fiables, pauvreté économique et sociale des zones minières, prédominance des chercheurs et prédateurs de rentes faciles, etc.] qui entourent la dynamique d'intégration des pays producteurs de diamant dans le processus de Kimberley dont la République Centrafricaine est partie prenante.

Nous n'oublions pas ici l'ensemble des parties prenantes locales internes et externes de la chaîne de production pour leurs contributions à diverses échelles dans la génération des données et informations sur l'exploitation artisanale du diamant à savoir :

- Le Sous Préfet de BODA ;
- Les Maires de BODA et de NGOTTO ;
- Les chefferies de groupement et des villages de BOULAYE, BOSSOUI et NGOTTO y compris les Notables de Loubé, Bakoumba, Mbounza, et autres ;
- Les artisans chefs de chantiers de BOULAYE, BOSSOUI et de NGOTTO ;
- Tous les Nagbata oeuvrant dans les zones pilotes du projet;

Enfin, que les femmes de Boulaye, Bossoui et Ngotto qui nous ont apporté leur appui logistique dans les services de restauration trouvent ici l'expression de nos sincères reconnaissances.

L'équipe MARP

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Un des aspects majeurs des changements enregistrés dans la politique minière en République Centrafricaine demeure la promulgation en 2004 d'un nouveau cadre juridique matérialisé par l'établissement d'un Code minier. Ce code reconnaît en ses Articles [**69, 72, 82 et 84**] la prééminence au niveau local des parties prenantes originaires des sites miniers et la nécessité de préserver l'environnement dans les zones soumises à l'exploitation minière. Cette situation ouvre des perspectives d'actions en faveur d'une responsabilisation des acteurs miniers à la base et d'une formulation des priorités en matière de Droits de Propriété et de Développement du Diamant Artisanal [DPDDA].

L'intervention de ARD à travers le projet DPDDA, entièrement financé par l'USAID, dans les zones pilotes de BOULAYE, BOSSOUI et NGOTTO dans la Sous Préfecture de BODA s'inscrit justement dans cette dynamique de responsabilisation locale dans la chaîne de production tout en intégrant les artisans miniers dans le processus de Kimberley dont la République Centrafricaine est partie prenante à l'instar des autres pays producteurs du diamant. Un tel challenge ne peut se faire sans une meilleure information et l'établissement d'un cadre de mobilisation dans l'action de l'ensemble des acteurs impliqués dans l'économie du diamant dans la partie Sud du pays. Pour cela, le projet organise une étude MARP dans le but de renforcer les capacités techniques de son équipe mais aussi de disponibilité d'une banque des données et informations primaires fiables sur l'exploitation du diamant artisanal et les opportunités d'achèvement des résultats escomptés. C'est dans cette optique de soutien technique et scientifique que le projet DPDDA en partenariat avec le Ministère des mines a réalisé deux missions dans les zones pilotes. La première a eu lieu à Bossoui du 9 au 14 juillet 2007. La seconde mission s'est déroulée du 26 au 31 juillet 2007 dans les zones pilotes de Boulaye III et NGOTTO afin de compléter les données manquantes. Les résultats des enquêtes participatives menées ont permis, en plus des informations tirées de la documentation officielle, d'élaborer le présent rapport d'étude MARP structuré en sept chapitres ci-dessous énoncés :

Chapitre I : Cadre méthodologique de l'étude MARP

Chapitre II: Présentation des zones pilotes du projet

Chapitre III: L'accès au foncier minier et sa gestion dans les zones pilotes du projet

Chapitre IV: Typologie des parties prenantes dans le diamant artisanal

Chapitre V : Le système d'information par le cahier de production

Chapitre VI: Les contraintes majeures à une maîtrise locale du diamant artisanal

Chapitre VII: Les impacts de l'exploitation du diamant artisanal.

1.0 CHAPITRE I : CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE

La réalisation de la présente étude a nécessité une organisation à la fois méthodologique et des opérations de recherche dans les zones pilotes du projet à travers les étapes suivantes.

1.1 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

- *Se former en MARP autour de la problématique des Droits de Propriété et Développement du Diamant Artisanal [DPDDA] en RCA ;*
- *Informers les parties prenantes locales impliquées dans la production et la valorisation des diamants artisanaux sur le processus de Kimberley et les objectifs du projet dans les zones pilotes ;*
- *Amener les populations et les groupes cibles à s'impliquer dans la mise en œuvre du projet dans les zones pilotes ;*
- *Collecter avec l'approche MARP des données et informations fiables sur les opportunités d'achèvement des résultats escomptés du projet [RI ; R II ; R IV et RV];*

1.2 METHODOLOGIE DE TRAVAIL

La MARP [**Méthode Active de Recherche Participative**] a été utilisée comme méthodologie de formation et de travail. Une session de formation en salle a été organisée au bureau du projet du 6 au 7 Juillet 2007 afin d'initier les membres de l'équipe aux concepts et outils de la MARP. En effet, l'option pour la MARP a été guidée par des raisons de **Temps**, de **Cout** et de recherche de **Fiabilité** dans la production des informations. Cette méthode se singularise par son processus intensif, et itératif d'apprentissage mutuel orienté vers un renforcement des capacités communautés locales afin de mieux interagir autour des objectifs et résultats du projet.

L'un des grands avantages tirés de cette méthodologie a été la mobilisation et la responsabilisation des acteurs de la chaîne de production, la valorisation du savoir et du savoir faire local. En se fondant sur des principes de participation, de triangulation et d'interaction, l'utilisation de la MARP a permis à l'équipe de soumettre les faits observés, les informations collectées et les stratégies d'action proposées à plus d'analyse sur leurs avantages et inconvénients.

1.3 CALENDRIER DES ACTIVITES DE RECHERCHE DANS LES VILLAGES

Le caractère itératif de la MARP a souvent exigé de l'équipe une approche comparative et intégrée des informations primaires, des perspectives d'actions de réponse face à la pluralité des acteurs dans la chaîne de production et de valorisation du diamant artisanal.

TABLEAU 1 : PLANNING DES ACTIVITES DANS LA ZONE PILOTE DE BOSSOUI DU 9 AU 14 JUILLET 2007

Dates	Activités programmées et réalisées	Villages
Lundi 9 juillet 07	<ul style="list-style-type: none"> • Voyage Bangui- Boda- Bossoui • Approche protocolaire • Arrangements logistiques 	Boda Bossoui
Mardi 10 juillet 07	<ul style="list-style-type: none"> • Profil historique du village Bossoui • Cartographie participative du terroir minier • ISS sur l'organisation sociale et économique • Diagramme de VENN des institutions sociales établies 	Bossoui
Mercredi 11 juillet 07	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation du système de cahier d'information ; • Typologie des parties prenantes dans l'économie du diamant 	Bossoui
Jeudi 12 juillet 07	<ul style="list-style-type: none"> • Etude des droits fonciers coutumiers et des propriété • Evaluation des impacts environnementaux et du bien etre • Définition des principes de zonage du foncier minier 	Bossoui
Vendredi 13 juillet 07	<ul style="list-style-type: none"> • Mission à NGOTTO • Profil historique des chefferies et du villages • Cartographie participative des sites miniers à NGOTTO • Evaluation du système de cahier d'information 	NGOTTO
Samedi 14 Juillet 07	<ul style="list-style-type: none"> • Restitution des données collectées • Validation des outils et données • Retour de l'équipe à Bangui 	Bossoui

1.4 COMPOSITION DE L'EQUIPE

Pour mieux répondre aux exigences de l'approche MARP, une équipe multidisciplinaire des compétences techniques a été constitué intégrant à la fois les Responsables des Directions et services techniques au Ministère des mines, les Autorités administratives, communales et locales en fonction dans les zones d'intervention du projet, la brigade des mines de Boda, les consultants chercheurs associés, *[Voir liste des membres de l'équipe en annexe I]*. Cette multidisciplinarité des capacités techniques a permis à l'équipe de construire une vision holistique dans le processus de collecte des données nécessaires à la planification et à l'achèvement des résultats opérationnels attendus du projet dans ses zones pilotes d'intervention en République Centrafricaine.

2.0 CHAPITRE II : PRÉSENTATION DES ZONES PILOTES DU PROJET

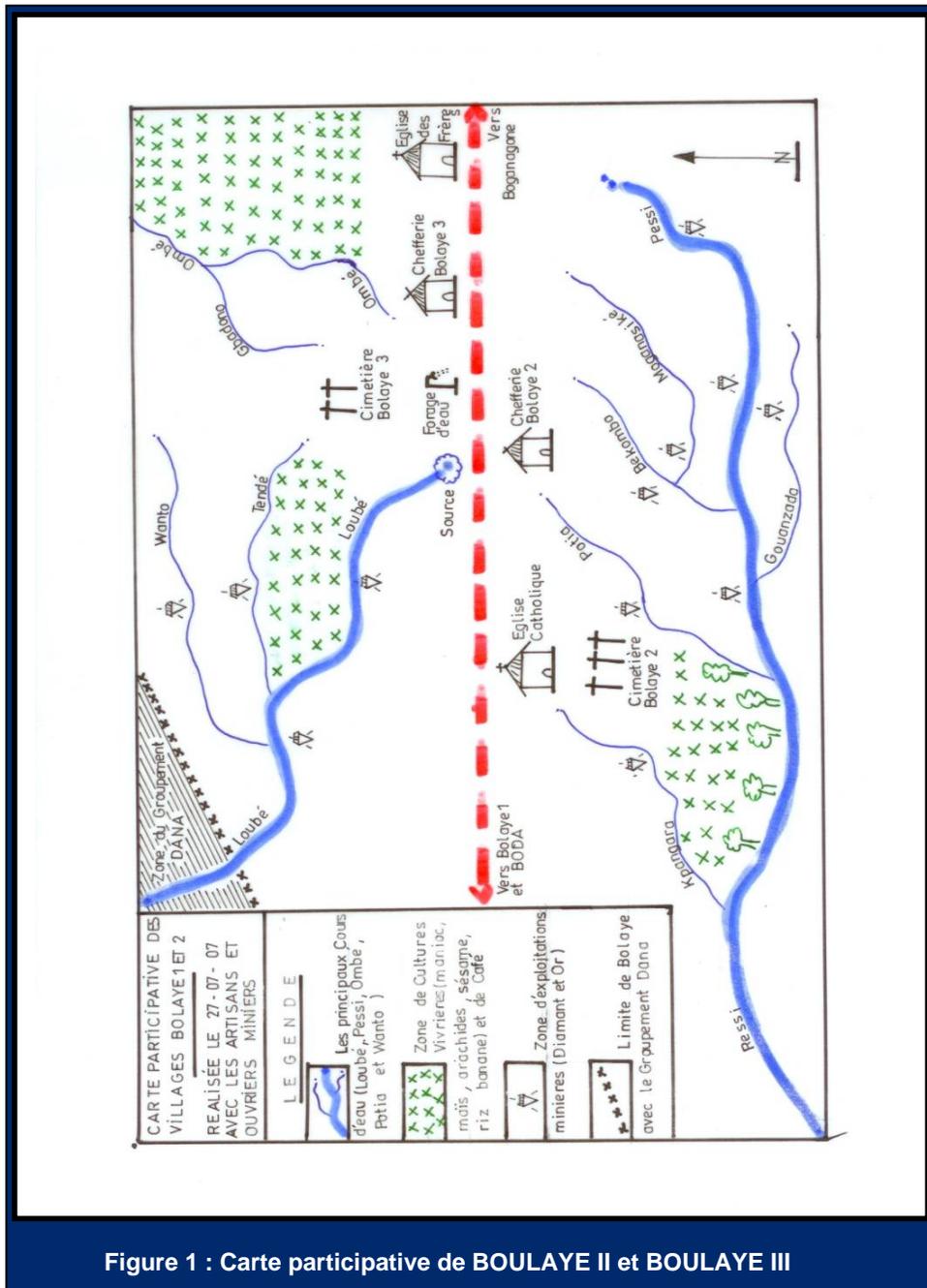
Les zones pilotes du projet sont situées au sud de la République Centrafricaine plus particulièrement dans la Sous préfecture de BODA dans la région de la Lobaye. Il s'agit des villages de BOULAYE II et III [17 km de Boda], BOSSOUI [42 km de Boda], et NGOTTO [54 km de Boda]. Ces zones pilotes se caractérisent par leurs spécificités géographiques, écologiques et sociologiques.

TABLEAU 2: LES CARACTERISTIQUES DES ZONES PILOTES DU PROJET

Zone pilote	Spécificité géographique	Spécificité écologique	Spécificité sociologique
BOULAYE	Localité située à proximité de la ville de Boda [17 km] ; Facilité d'accès par la route; 3 sites phares retenus pour les enquetes sociodémogr.aphique	Site situé en amont de la source du cours d'eau Loubé; Zone de savane avec des galeries forestières fortement dégradées par l'exploitation minière ;	Forte influence des artisans miniers et collecteurs résidant à Boda; Homogénéité ethnique avec une dominance des Bofi à Boulaye II ; des Gbanou et Peulhs à Boulaye III;
BOSSOUI	Localité moins éloignée de Boda (42 km); Zone de plateau gréseux avec des vallées arrosées par de nombreux cours d'eau soumis à l'exploitation artisanale de diamant ; 3 sites phares retenus pour les enquêtes	Zone de savane-foret; Trois principaux cours d'eau : Loubé, Mambéré, Nguin Ngala ; Impacts environnementaux négatifs élevés marqués par la déforestation et la pollution des cours d'eau;	Dominance de l'économie minière artisanale ; Populations cosmopolites établies [Arabes tchadiens, Foulbés, etc.] Présence saisonnière des éleveurs peulhs en transhumance;
NGOTTO	Localité située aux confluents des cours d'eau Lobaye et Mbaéré et Bodingui ; Site très éloigné de Boda et de Bangui ; Accès par le bac sur la rivière Lobaye ; Présence d'une Mairie avec juridiction sur le village Bossoui ; 3 sites phares retenus pour les enquêtes	Zone de savane et de foret ; Présence du parc Mbaéré Bodingui avec ECOFAC; Principaux cours d'eau : <i>Lobaye, Mbaéré, Ibéléké, Yombé, Malanga,</i> Présence de la société minière GTRED dans le village Bokoumba ;	Populations cosmopolites impliquées dans le diamant ; Présence des pygmées Exploitation forestière industrielle : IFB ; Présence des minorités pygmées impliquées dans l'exploitation du diamant; Existence de conflit autour d'un ilot foncier entre ECOFAC, Artisans miniers et le Ministère du Tourisme

2.1 LA ZONE PILOTE DE BOULAYE II ET BOULAYE III

Les villages de BOULAYE II et BOULAYE III sont situés à 18 kilomètres de la Sous Préfecture de Boda. Ces deux villages partagent une même histoire. Ils ont connu un déguerpissement pendant la colonisation amenant ainsi les populations à quitter leur ancien site situé sur la route de BOGANANGON pour s’implanter dans le site actuel Boulaye II avant sa subdivision en trois entités territoriales (Boulaye I ; II et III). Le chef de Canton Adjoint réside à Boulaye II. L’existence de ce village date de la période d’avant la guerre de Kongo Wara dont l’évolution a été marqué par de nombreux évènements heureux et malheureux.



2.1.1 Le contexte sociodémographique

L'une des caractéristiques sociodémographiques des populations des villages de Boulaye II et Boulaye III est avant tout leur homogénéité. On retrouve à Boulaye II une forte dominance des communautés autochtones Bofi auxquels s'ajoutent quelques artisans allochtones d'origine Gbaya de Bossangoa, Ngbaka et Banda. Par contre, à Boulaye III la population est à majorité Gbanou à coté de laquelle cohabite une petite communauté d'éleveurs peulhs installés à l'extrémité du village non loin du cours d'eau Pessi. Il n'existe pas d'étrangers ayant une résidence fixe dans ces deux villages à l'instar de Bossoui et de Ngotto.

TABLEAU 3 : DONNEES SUR LES POPULATIONS A BOULAYE II ET BOULAYE III

Villages	Population totale	Effectif des enfants
BOULAYE II	402	126
BOULAYE III	70	22

D'après les communautés, la classification par sexe de l'ensemble de la population dans ces deux villages donne une forte représentativité des jeunes de sexe masculin et féminin. Les femmes mènent une vie stable dans les villages. Elles sont plus actives dans les cultures vivrières et la fabrication de l'alcool de traite.

Tableau 4: Matrice de classification par ethnie, par âge et sexe de la population à Boulaye II

Ethnies et Nationalités	Hommes	Femmes	Jeunes	Vieux
Bofi	●●●● ●●●●	●●● ●●●	●●●● ●●●●	●●
Gbaya bossangoa	●●	●	●●	
Gbanou	●●	●	●●●●	
Banda et Ngbaka	●	●●●	●●●●	●

NB : Les points noirs représentent des tas de cailloux utilisés par les artisans miniers pour estimer le poids démographique des différentes communautés ethniques établies dans le village.

2.1.2 Le contexte économique

Le diamant reste pour les villages de Boulaye II et Boulaye III ont pour principale activité économique mobilisatrice de la population active. Elle est pratiquée le long des cours d'eau que sont : **Loubé, Pessi, Wanto, Tendé, Potia, kpangana, Békombo, Moganasaki, Ombé, Gbadono**. D'autres activités socioéconomiques en appui à l'économie de diamant sont aussi pratiquées pour la subsistance locale et les échanges de proximité. Il s'agit de l'agriculture, le petit élevage des volailles et caprins en divagation dans les villages, la chasse aux hirondelles, le ramassage et la cueillette des produits forestiers non ligneux comme les champignons, les chenilles, les fruits sauvages, etc. Economiquement, les deux villages sont régulièrement soumis aux influences des collecteurs et artisans débrouillards venant de Boda. Comme les autres localités des zones minières du Sud, le travail du diamant artisanal a démarré à Boulaye vers les années 1960. Mais d'après les artisans miniers, le boom économique du diamant dans le village se situe vers les années 1970. La production était forte. Il y avait la présence des collecteurs sénégalais et maliens dans le village. C'étaient le règne des premiers artisans miniers riches comme TEMOUGNI Pierre (décédé), BOUNGUINZA Maurice et AWIYA Gabriel.

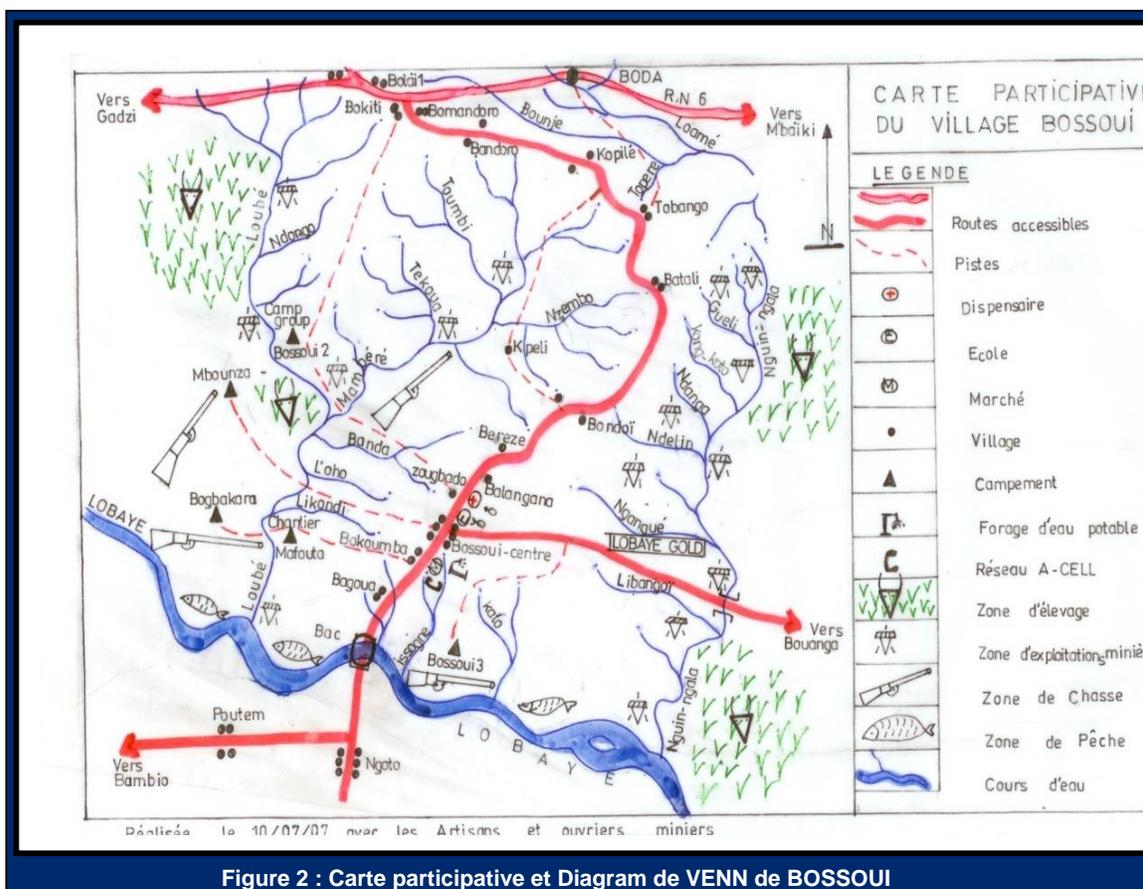
2.2 LE VILLAGE BOSSOUI

Le village de Bossoui est situé en zone de forêt et savane à plus de 42 km de Boda. Parmi les innombrables cours d'eau qui l'arrosent, Bossoui est implanté sur un plateau gréseux. Il est limité à l'ouest par le cours d'eau Lobaye qui sert de repère naturel de délimitation géographique avec la localité de NGOTTO. Le sol est de nature argilo-sableuse et granitique en certains endroits. La configuration écologique du village laisse apparaître une présence de forêt galerie servant de ceinture naturelle le long des principaux cours d'eau que sont Loubé, Mambéré, Nguin- Ngala, etc.



La zone pilote de Bossoui se singularise des autres sites d'intervention du projet par un certain nombre de faits sociologiques à la fois caractéristiques et distinctifs ci-dessous énoncés.

- Il y a d'abord la prédominance économique et sociale de l'activité de diamant artisanal localement considérée comme la principale source d'emploi et de revenu de la population active masculine. Le village ne dispose pas d'une société industrielle d'extraction. L'implantation de LOBAYE GOLD n'a été que de courte durée car fermée aujourd'hui pour cause de non respect des textes réglementaires;
- La forte concentration de l'exploitation minière autour des principaux cours d'eau que sont Loubé, Mambéré et Nguin-Ngala ;
- L'islamisation des chefferies locales caractérisées par une faible emprise coutumière du pouvoir sur le foncier minier et dans les prises de décisions ;
- Enfin, il y a la prospérité du petit commerce auxiliaire à l'économie du diamant et tenu par les groupes islamisés le long de l'axe routier principal reliant Bossoui à Ngotto par le Bac.



2.2.1. Le contexte historique et géographique

Les interviews semi-structurées réalisées auprès des chefferies et Notables ont permis de retracer l'évolution écologique et socioéconomique de ce village.

Tableau 7: Profil historique des changements sociaux à Bossoui

Années	Principaux évènements dans le village
Vers 1834	Création du village BOSSOUI par Soé. Ce village a existé dans la savane avant la guerre de Kongo wara ; Son appellation commune de Pohoo veut dire herbe traduisant sa situation en zone savanière. Bossoui veut dire en langue Bofi les gens du soleil levant ;
1880	Accession à la chefferie de SELEWEI, fils de Soé ;
1946	ZOUTA est devenu chef de Bossoui ;
1947	SELEWEI revient à la Chefferie après une retraite en foret ;
1948	NDOMBE André, fils de SELEWEI, accède au pouvoir ;
1964	Début de l'exploitation minière à Bossoui <ul style="list-style-type: none"> • Création de l'école de Bossoui
1971	ZOUAGO Michel, beau frère de NDOMBE, devient Chef ;
1982	GODOBONZI René devient Chef ;
1989	BEBELE Gaston accède à la chefferie locale ;

Tableau 7: Profil historique des changements sociaux à Bossoui

Années	Principaux événements dans le village
1992	FAMBELE Gilbert, originaire du village Mbounza est choisi comme chef ; Il est décédé en 1998 ; Il y aura un vide de pouvoir jusqu'en 1999 ; <ul style="list-style-type: none"> • Création de la Mosquée de Bossoui • Installation des éleveurs peulhs dans le village ;
1999	ZANGA Dieudonné accède à la chefferie ;
2004	SAKOLA Augustin est élu chef de groupement de Bossoui

2.2.2 Le contexte sociodémographique

D'après les données primaires recueillies auprès des Notables, Bossoui a connu une réelle augmentation dans le temps par suite d'incessants mouvements migratoires enregistrés. La population est marquée par son caractère cosmopolite. Les populations d'origine étrangère sont fortement représentées par les arabes tchadiens, les Foulbés venus du Cameroun et autres nationalités africaines dont l'implantation est liée au développement du diamant artisanal.

Tableau 8: Situation démographique dans la zone pilote de Bossoui

Villages	Noms du Chef	Habitants	Ethnies établies
BOSSOUI 1	SAKOLA Augustin, Chef de groupe	3.666 habts	Bofi, Gbaya, Foulbé, Gbanou, Runga, Mandja, etc.
BOSSOUI 2 Camp GOUM	KOMBO Ludovic	656 habts	Gbaya, Mandja, etc.
BOSSOUI 3 Nguin- ngala	NGUELE Dieudonné	132 habts	Gbaya; Bofi ; Yakoma
BALANGALA	KOUAMBE Bernard	554 habts	Bofi et autres ethnies
BONDOYE	SALI Camille	109 habts	Gbaya ; Bofi et autres
KPELI	SEREMOUNZE Rémi	247 habts	Bofi et autres
MBOUNZA	TIKONDI Sadi Edouard	49 habts	Bofi et autres

La classification par sexe de l'ensemble de la population donne une forte représentativité d'hommes célibataires comparativement aux femmes. Les femmes célibataires dans le village mènent une vie temporaire. Elles exercent le petit commerce et vont d'un camp minier à l'autre pour écouler les vivriers et les boissons alcoolisées [*bière, vins et alcool de traite*].

Tableau 9: Matrice de classification par sexe et âge de la population à Bossoui

Ethnies et Nationalités	Hommes	Femmes	Jeunes	Vieux
Bofi	●●●● ●●●● ●●●●	●●●● ●●●●	●●●● ●●●● ●●●●	●● ●●
Runga	●●●● ●●●●	●●●	●●●● ●●●●	●●
Foulbé	●●● ●●●	● ●●	●●●● ●●●●	●●
Gbaya bossangoa	●●●● ●●●●	●●● ●●●	●●●● ●●●●	●● ●●
Tchadiens	●●●●	●●●	●●●●	●●

Parmi la population juvénile, les enfants représentent la couche démographique la plus nombreuse. Ils sont scolarisés à l'école du village. Ceux éjectés du circuit scolaire sont trop tôt enrôlés dans le travail du diamant. De par ce mécanisme, le système scolaire contribue non seulement à l'augmentation

numérique des ouvriers miniers mais aussi au renouvellement de cette catégorie de main d'œuvre servile sur les chantiers.

Tableau 10: Situation des enfants scolarisés à Bossoui durant la scolarité de 2006-2007

Niveaux d'étude	Garçons	Filles	Total	% admis
<i>Cours Préparatoire 1 (C P 1)</i>	68	46	114	39
<i>Cours Préparatoire 2 (C P 2)</i>	45	25	70	46
<i>Cours Elémentaire 1 (C E 1)</i>	42	6	48	32
<i>Cours Elémentaire 2 (C E 1)</i>	9	4	13	10
<i>Cours Moyen 1 (C M1)</i>	4	1	5	4
<i>Cours Moyen 2 (C M 1)</i>	5	0	5	5

Source : Direction de l'école de Bossoui

2.2.3 Le contexte économique

L'exploitation artisanale du diamant reste dominante à coté de nombreuses activités auxiliaires de soutien à savoir :

- *La production et la commercialisation des produits agricoles ;*
- *Le gros et petit élevage ;*
- *Le petit commerce des produits manufacturés ;*
- *La distillation et commercialisation de l'alcool de traite ;*
- *Les restaurations de proximité: pailote de thé, grillade de viande et de beignets, etc.*

Les économies locales à Bossoui sont extraverties et informelles. Elles reposent en général sur les offres et demandes des produits manufacturés venant de Boda avec des couts souvent prohibitifs. Il existe un marché insuffisamment utilisé par les usagers locaux sous prétexte d'échapper au taxe municipal.

Tableau 11: Calendrier saisonnier des principales activités économiques à Bossoui

Activités / Mois dans l'année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<i>Saison sèche</i>												
<i>Saison des pluies</i>												
<i>Exploitation du diamant</i>												
<i>Cultures vivrières : Manioc, Arachide, Mais</i>												
<i>Culture de rente : Café</i>												
<i>Ramassage et Cueillette</i>												
<i>Chasse</i>												
<i>Période de revenu</i>												
<i>Contrôle de la Brigade minière</i>												
<i>Période des maladies</i>												
<i>Période de soudure</i>												
<i>Période de transhumance</i>												
<i>Période de colonie de peche</i>												

La vie sociale et économique des artisans et ouvriers miniers est dominée par le rythme des variations saisonnières. En période de saison sèche, le niveau des revenus est en moyenne assez élevé. Cela s'explique par la forte productivité des chantiers. L'argent circule dans le village. Par contre en saison pluvieuse, grand nombre de chantiers sont inactifs pour cause de crue et d'inondation. On assiste dès lors à une période de soudure souvent très difficile marquée par un recours à des initiatives individuelles de survie tournées vers des activités de cueillette et ramassage des chenilles, des champignons et des feuilles de gnetum. Les hommes s'investissent dans les travaux agricoles au côté des femmes. La situation alimentaire dans le village est précaire surtout pour les enfants.

2.3 LE VILLAGE NGOTTO

Du point de vue géographique, NGOTTO est distant d'environ 224 km de Bangui et approximativement de 3 Km de BOSSOUI. Il est structuré de 7 quartiers en plus des villages. Tout comme Boulaye et Bossouï, la localité de NGOTTO est administrativement rattachée à la Sous-préfecture de Boda. Elle dispose d'une Mairie.



Situé en zone de forêt-savane, NGOTTO est limité à l'Est par la rivière Lobaye, à l'Ouest par le massif forestier couvrant toute la partie de l'intersection des cours d'eau Bodinguiet Mbaéré aujourd'hui classé comme parc naturel, au Nord et au Sud respectivement par les cours d'eau Malanga et Mbaéré. Cette zone pilote du projet se singularise par la pluralité des parties prenantes socioéconomiques intervenant et la complexité structuro-fonctionnelle de son paysage écologique très riche en ressources naturelles à savoir :

- La densité de son réseau hydrographique marquée par une pluralité des rivières et ruisseaux, sommes tous, soumis à une exploitation anarchique des artisans miniers;
- L'existence d'un parc naturel de 73.500 ha géré par ECOFAC depuis 1992;
- La présence d'un Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA N°169 pour une superficie de 195.000ha) concédé à la société industrielle forestière IFB (Industrie Forestière de Batalimo);
- L'intervention récente du Ministère du Tourisme dans la partie Nord de la Lobaye dans la perspective d'un projet de développement touristique;
- La présence d'une Mairie et d'un Maire avec résidence à NGOTTO favorable aux opérations de mise en œuvre des résultats escomptés du projet et ayant une grande couverture juridictionnelle sur plusieurs groupements de village.

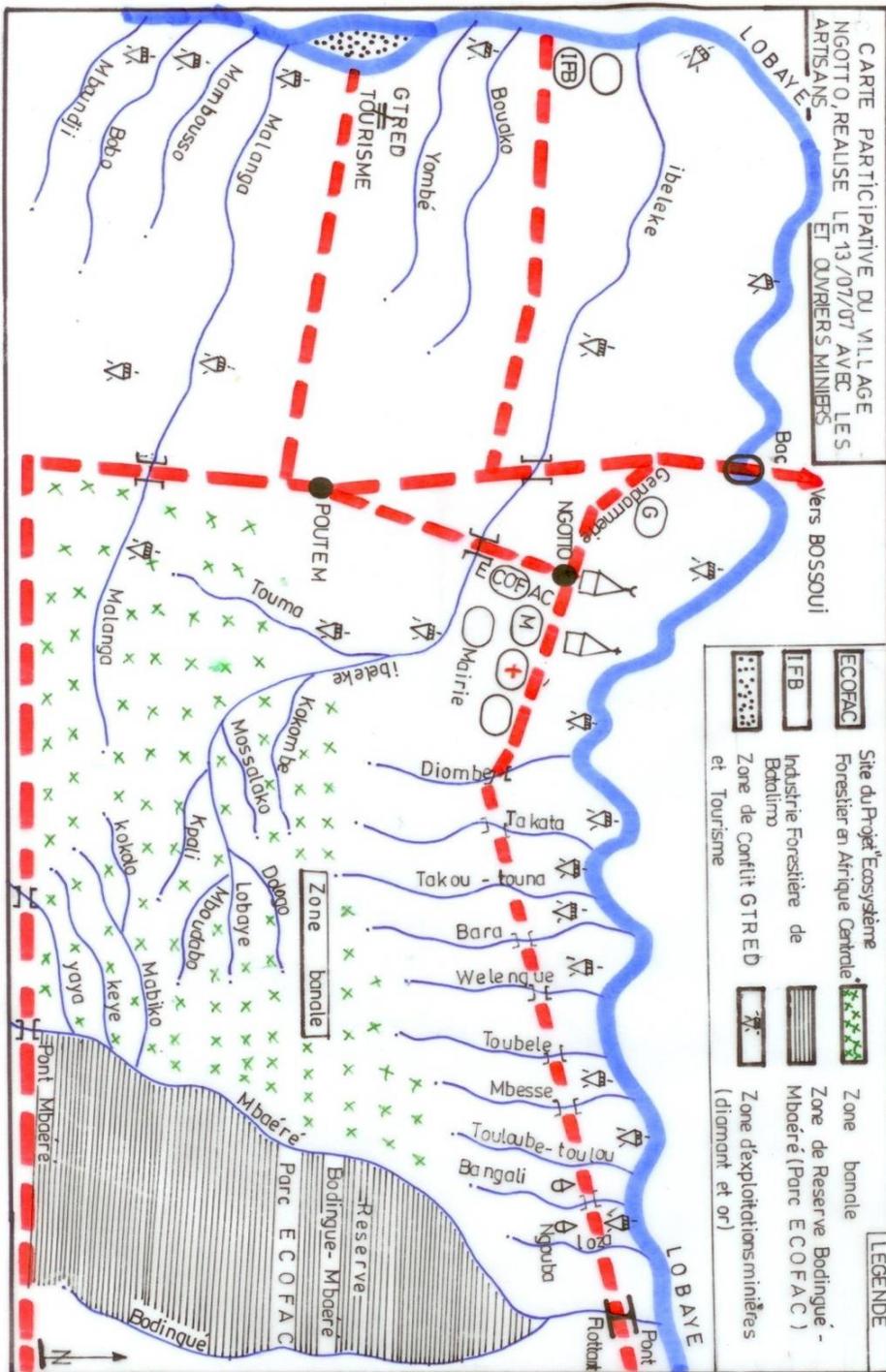


Figure 2 : Carte participative du terroir de NGOTTO réalisée avec les populations locales

2.3.1 Le contexte historique et politique

Bien avant l'arrivée du colonisateur français, le village de NGOTTO existait mais sous l'appellation locale de *Mboto* désignant en langue locale Bofi *la flutte traditionnelle*. Ce nom sera transcrit *NGOTTO* par l'explorateur français P. Savorgnan De Brazzaville.



Profil historique de Ngotto avec le chef de groupement Weleka Etienne lors de l'atelier MARP

La population autochtone Bofi était dominante dans le site de Ngotto jusqu'à l'insurrection populaire de 1928 en Oubangui Chari, l'actuelle République Centrafricaine, connu sous l'appellation locale de la « *Guerre de Kongo WARA* ». Cette guerre s'était étendue dans plusieurs régions de l'Afrique Equateur Française à savoir KOUMRA et MOISALA au Tchad, IBENGA, MOTABA et BOBOUA au Congo Brazzaville et LASTOURVILLE au Gabon. *Pour venir à bout des insurgés, le Gouverneur Général de l'A.E.F avait sollicité le renfort de REI-BOUBA, Sultan de NGAOUNDERE, par l'envoi des colonnes de miliciens. Des opérations de représailles organisées ont conduit à des nombreuses exécutions sommaires. D'après les témoignages de certains survivants, cette guerre avait pris l'allure d'une « guerre sainte ». Les tribus qui se trouvaient à l'écart des combats étaient maltraitées. De même, ceux qui paraissait penchés du côté de l'Autorité coloniale, plus précisément les Haoussa et Foulbé du Cameroun, les gardes et Commis autrefois au service des compagnies concessionnaires étaient massacrés (Z. MOGBA, 122 ; 1991).*

Commencée en 1928, cette guerre n'a effectivement pris fin qu'en 1931. Elle a grandement contribué au changement du paysage géographique et sociodémographique des villages dans le Sud forestier de la RCA. Cette guerre a précité aussi le départ des compagnies concessionnaires qui exploitaient les ressources naturelles locales. Les Bofi de Ngotto en gardent encore un lourd souvenir et héritage des impacts psychologiques et culturels dans leur profil historique lorsqu'ils évoquent les grands événements malheureux ayant marqué la vie de cette communauté.

Tableau 12: Profil historique de NGOTTO

Années	Principaux événements et changements intervenus dans le village
Avant 1800	Arrivée des Bofi dans le site actuel de NGOTTO venus du Cameroun aux alentours de MAIGANGA fuyant la guerre sainte menée par les Foulbé ; Signature de l'alliance entre Samba NGOTTO et Sarvornan De Brazzaville
Vers 1880	Création du District de NGOTTO
1889	Début de la guerre de l'insurrection paysanne face à l'arbitraire colonial des sociétés concessionnaires d'exploitation du caoutchouc sauvage. Cette guerre est connue sous l'appellation locale de Kongo Wara ;
1928	Début de l'exploitation du diamant par les colons français à Babanga avec interdiction aux autochtones de s'y donner ;

Tableau 12: Profil historique de NGOTTO

Années	Principaux évènements et changements intervenus dans le village
1948	Création du premier établissement scolaire catholique à NGOTTO ;
1950	Départ des colons français du site de NGOTTO ;
1958	Début de l'exploitation du diamant artisanal par les autochtones Bofi ;
1963	Division de NGOTTO en 7 quartiers ;
1986	Arrivée de ECOFAC et Aménagement de la forêt de NGOTTO
1992	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création du parc Bondigui-Mbaéré; ▪ Embauche des jeunes comme Ecogarde dans le projet de conservation ▪ Développement du salariat ; ▪ Diminution de la consommation du gibier dans les habitudes alimentaires
2002	Implication des pygmées dans l'exploitation du diamant artisanal
2003	Conflit de zonage entre GTRED et le Ministère du Tourisme autour d'un îlot foncier classé comme un site touristique (Destruction des campements des artisans miniers) ;

2.3.2 Le contexte sociodémographique

La population de Ngotto est en majorité représentée par la communauté ethnique Bofi à côté desquels cohabitent les autochtones gbaya venus de Bossangoa, les Ngbaka et Mbati de la Lobaye, les Bandas et les opérateurs économiques tchadiens récemment arrivés dans la zone. L'on note aussi la présence des expatriés européens dont la présence est liée à l'exploitation forestière et la conservation des ressources naturelles. Comparativement aux autres zones pilotes du projet, Ngotto dispose d'un actif élevé en équipements sociaux collectifs et infrastructures.

Tableau 13 : Population de NGOTTO et de ses quartiers (Sources : Archives de la Mairie en 2004)

Villages et Quartiers	Chefferies	Habitants	Ethnies majoritaires
Ngotto	DIANEROCOYEN	2.106 Habts	Bofi
BOGBE	BABOM	568 Habts	Ngbaka, Gbaya, Mbati
MOUSTAPHA	MOUSTAPHA	222 Habts	Tchadiens
MBAI	WELEKA Etienne	286 Habts	Bofi
YABA	SEINLE	495 Habts	Bofi
DAMALE	BOKANGA	239 Habts	Bofi
NGODO		196 Habts	Bofi
Camp des Pygmées	NGANGA	143 Habts	Bofi

La communauté Pygmée de Ngotto vit à l'extrémité du village à la périphérie du parc Bondigui-Mbaéré. Tout en restant attachés à leurs traditions de peuple chasseur et cueilleur, les pygmées sont aussi impliqués dans l'exploitation du diamant artisanal. Malheureusement, l'impact de cette activité socioéconomique est moins visible sur leur vie dans les campements.

Tableau 14 : Matrice de classification de la population par ethnie et nationalité

Ethnies et Nationalités	Hommes	Femmes	Jeunes	Vieux
Bofi	●●●● ●●●● ●●●●	●●●● ●●●●	●●●● ●●●● ●●●●	●● ●●
Les communautés Pygmées	● ●●	●●●	●● ●●	●
Les allochtones : Gbaya, Ngbaka, Mbat, Banda, etc	●●● ●●●	● ●●	●●●● ●●●●	●●
Les migrants tchadiens : Artisans et Débrouillards	●●●	●	●●	●●

2.3.3 Le contexte économique

Le paysage économique de Ngotto est marqué par l'existence d'une pluralité de parties prenantes historiquement établies et pratiquant des activités socioéconomiques diversifiées à savoir :

- *Les activités traditionnelles d'origine agricole et para agricole ;*
- *L'exploitation artisanale du diamant dont les premiers travaux datent de 1960 ;*
- *L'exploitation industrielle du forêt avec l'IFB ;*
- *La conservation de la nature avec le projet ECOFAC;*
- *Le Ministère du Tourisme récemment arrivés dans le village.*

Tableau 15 : Calendrier saisonnier des activités économiques à NGOTTO

Activités / Mois dans l'année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Saison sèche	■	■	■	■							■	■
Saison des pluies					■	■	■	■	■	■		
Exploitation du diamant	■	■	■	■	■	■					■	■
Cultures vivrières : Manioc, Arachide, Mais	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Culture de rente : Café	■						■	■	■	■	■	■
Ramassage et Cueillette							■	■				
Chasse	■	■	■	■	■							
Période de revenu	■	■	■	■	■	■						
Contrôle de la Brigade minière		■	■	■	■							
Période des maladies			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Période de soudure							■	■	■	■		
Période de transhumance	■	■	■	■							■	■
Période de colonie de peche		■	■	■								

3.0 CHAPITRE III : L'ACCÈS AU FONCIER MINIER ET SA GESTION LOCALE DANS LES ZONES PILOTES DU PROJET

L'étude des droits de propriété dans le système de production du diamant artisanal pose à la fois le problème de rapports au foncier minier et des principes socio juridiques qui règlement sa gestion dans le temps et l'espace au sein des communautés rurales implantées dans les zones minières. Cette problématique soulève des questions d'accès, de contrôle, d'appropriation et de transfert des droits non seulement sur le foncier mais aussi sur les ressources qu'il recouvre. Dans les faits, ces droits de propriété reposent sur un certain nombre de principes locaux d'appropriation et de gestion communément reconnus et intériorisés dans les manières d'agir et de penser des artisans dans les zones minières.

3.1 LES PRINCIPES LOCAUX DE GESTION DU FONCIER MINIER ET SES RESSOURCES

A travers la lecture des données recueillies sur les principes locaux de gestion du foncier minier et de son exploitation, la notion de droit de propriété dans les communautés rurales établies dans les zones minières en RCA recouvre une signification souvent complexe car élastique dans le temps. Ce qui explique sa pérennité et les différentes modalités de maîtrise locale du foncier minier et de son transfert social à travers les générations des ayant droits. D'après les données des interviews collectées, trois principaux types de droits peuvent être isolés et analysés.

3.1.1. Le droit de propriété par la découverte et le travail investi

Les droits et modes d'usage sur les cours d'eau y compris ses ressources sont de deux ordres à savoir *l'accès libre ou le Common Pool ressource, l'accès et l'appropriation par le travail et la découverte*. Dans le premier cas, les populations autochtones ont un droit libre d'accès aux cours d'eau qui traversent leur terroir pour des activités de pêche. Mais dans le cadre des procès d'exploitation du diamant alluvionnaire, des restrictions existent surtout lorsqu'il s'agit des endroits aménagés supposés être riches en diamant ou en or. En effet, les endroits aménagés sont régis par les principes souvent informels de droit d'accès et d'appropriation des ressources par le travail. Ces principes sont inscrits dans les manières de penser et d'agir des parties prenantes locales. Ils constituent des règles et normes communes de conduites qui régissent les rapports au foncier minier. Autrement dit, lorsqu'une personne

découvre et aménage un site minier dans un cours d'eau ou à sa périphérie, celui-ci lui revient de droit. Le travail investi lui confère le plein pouvoir d'usage et de contrôle sur les ressources qui s'y trouvent.

Le droit d'accès et de propriété par la découverte s'applique aussi sur les endroits non aménagés ou encore non exploités mais portant déjà des marquages. Ici, l'usage et le contrôle d'un foncier minier revient à la première personne ayant fait la découverte. Cette conception philosophico-juridique locale fondée sur l'accès par la découverte et le travail investi peut paraître aléatoire pour les acteurs extérieurs au milieu. Mais la réalité est tout autre car cette découverte n'est pas le fait d'un hasard. Les artisans procèdent souvent par prospection à partir des données empiriques susceptibles de rendre compte du potentiel écologique des sites en dehors des zones d'habitation (forêt ou cours d'eau proche du village ou éloignés nécessitant plusieurs heures de marche). Une fois la découverte faite, l'endroit est matérialisé à l'aide des repères naturels ou d'autres marquages identitaires visant à rendre manifeste la légitimité de l'ayant droit sur le site prospecté et aménagé. Une fois matérialisé, l'endroit est ensuite signalé au village en vue d'une intériorisation de l'acte d'appropriation dans les consciences individuelles et collectives.

Le régime de droit de propriété par la découverte et le travail investi est le champ par excellence de convergence de plusieurs trames de droits d'accès et d'usage des ressources. Il comprend à la fois les droits de maîtrise individuelle, d'accès par transfert à la descendance familiale. La maîtrise individuelle repose sur la notion de travail productif investi le premier pionnier dans le foncier minier. Elle concerne les espaces vierges et les galeries forestières porteurs déjà des marques identitaires. Une fois socialisés et donc devenus productifs, ces espaces restent de manière pérenne la propriété de celui qui l'a mis en valeur en premier lieu. Ils font partie des biens transmissibles par héritage.

3.1.2 Le droit d'appropriation par héritage ou le transfert familial

L'héritage pose le problème de la succession ou encore du transfert des droits sur une ressource donnée, suite au décès de son propriétaire. D'après les artisans miniers, deux cas de figure se présentent souvent dans les zones minières en matière d'héritage d'un chantier. Le droit par héritage sur un foncier déjà mis en valeur obéit à un certain nombre de règles connues des artisans. A la suite du décès d'un chef de chantier, c'est sa femme et ses enfants qui héritent le premier. Les frères du défunt ne viennent qu'en seconde position au cas où celui-ci n'a pas eu d'enfant de sa vie.

3.1.3 Le droit d'appropriation par acquisition

Ce type de droit est souvent occasionnelle en ce sens qu'il est difficile à un artisan minier détenteur de droit foncier de vendre son chantier. Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de la vente d'un chantier à savoir : *la maladie, la baisse de la productivité constatée, le manque de moyens à investir dans l'exploitation, etc.*

Les cas de vente de chantiers sont rares et souvent non officiels car ils dépendent de la décision de leurs propriétaires. Mais il arrive parfois que la vente d'un chantier s'opère à la suite du décès du propriétaire pour cause de mésestime de succession ou d'héritage entre les enfants issus des différents mariages du chef de chantier. Le chef du village ou du camp minier est souvent sollicité comme témoin pour la vente lors d'un Conseil de famille. L'acte de vente sera visé par la Brigade des Mines pour authentification des signatures des parties prenantes en cas d'éventuels conflits. Toutefois, cette sollicitation et authentification ne sont pas reconnues dans les missions de la brigade définies dans le Code minier.

3.1.4 La sous traitance ou le transfert par contrat

Ce type de principes locaux est fondé sur un transfert temporel de droit gestion et non de propriété. Ici, le foncier est soumis à un contrat ou accord verbal, faisant preuve d'un contrat d'exploitation et de gestion souvent verbal entre le propriétaire du foncier minier c'est-à-dire le détenteur légitime des droits et le nouveau contractant. Souvent, les chantiers présentant une grande superficie sont morcelés en des parcelles et affectées à des artisans miniers ayant leurs patentes d'exploitation et cahiers de production. Ceux-ci accèdent de cette manière à des micros chantiers. Ce qui leur confère un statut

temporaire d'un chef chantier travaillant sous la supervision du grand propriétaire. Les valeurs des produits issus des travaux d'exploitation sont répartis au prorata des responsabilités en présence comme suit :

- *La part du propriétaire, chef de chantier ;*
- *La part de l'artisan minier ;*
- *La part des ouvriers miniers ;*
- *La part relative au remboursement des charges de soutien.*

3.2 LES LIMITES DU DROIT COUTUMIER SUR LE FONCIER MINIER

Le constat général qui se dégage de l'analyse des droits de propriété laisse apparaître deux faits importants à savoir *l'absence d'un cadastre minier traditionnel, la dominance du droit coutumier sur la tenure foncière agricole et du forêt*. En effet, il est aujourd'hui difficile de retrouver dans les SLGRN (Systèmes Locaux de Gestion des Ressources Naturelles) un registre traditionnel élaboré c'est-à-dire un répertoire localement disponible des ayant droits claniques et les pratiques coutumières en matière des droits et régimes de propriété sur le foncier minier et le diamant à l'instar des ceux règlementant l'accès au forêt et la gestion locale de ses ressources. Dans le répertoire traditionnel des droits appliqués à la gestion des ressources naturelles autres que le diamant, trois types de régime de propriété peuvent être distingués à savoir :

1. *Le régime de propriété collective fondé sur les droits généalogiques c'est-à-dire sur les liens de sang et l'appartenance à un même ancêtre fondateur.*
2. *Le régime de propriété familiale fondée sur l'appartenance à la famille et à la parenté.*
3. *Le régime de propriété fondé sur l'acquisition.*

En effet, l'absence d'un système traditionnel de gestion du patrimoine minier à l'intérieur des terroirs villageois dans les régions minières est à l'origine des modes pionniers de réglementation et d'extraction du diamant artisanal en République Centrafricaine. Plusieurs facteurs expliquent cette situation de vide juridique local en termes de dispositions coutumières historiquement élaborées sur la gestion du foncier minier et de ses ressources. Ce facteurs sont d'ordre historique, politique et stratégique avec des contenus explicatifs suivants :

- *Historiquement, l'exploitation de diamant artisanal dans les zones pilotes du projet est récente car elle date des premières années de l'année (entre 1961-1964) quand bien même la mise en œuvre des chantiers miniers a démarré avec les sociétés concessionnaires jadis actives dans la partie Sud de la RCA. D'après les témoins historiques interviewés à NGOTTO, ces concessionnaires faisaient travailler les autochtones sur les chantiers. Ils leur interdisaient d'en informer les communautés locales ou encore de s'y investir.*
- *Les mutations politiques nées des périodes coloniales et post-coloniales ont introduit de nouvelles pratiques dans la gestion des ressources minières. Les multiples opérations juridiques de réglementation caractérisée par la mise en place des législations minières, le centralisme étatique et la promotion de la propriété en faveur des entreprises et sociétés minières industrielles par l'immatriculation des sites d'exploitation n'ont cessé d'affecter la maîtrise des communautés locales sur les sites miniers dans leurs terroirs.*
- *Aujourd'hui, toutes tentatives de recours à une redynamisation des SLGRN sont perçues dans les régions minières et par les autorités politiques et administratives comme un réveil des vestiges du tribalisme hostiles aux enjeux modernes de développement économique national. Les efforts de l'Etat dans le développement de l'économie minière ont consisté à l'insertion des dynamiques locales dans la logique productiviste favorisant ainsi des flux migratoires incontrôlés dans les sites d'accueil ;*

- *Enfin, le pays ne dispose pas d'un répertoire documenté sur les droits locaux qui règlement et régissent l'accès, le contrôle et la gestion du foncier. Un travail de recherche dans ce domaine visant à asseoir une base juridique formelle à ces dispositions restées jusque là trop pionnière n'a été mené.*

4.0 CHAPITRE IV : TYPOLOGIE DES PARTIES PRENANTES IMPLIQUÉES DANS L'EXPLOITATION ET LA VALORISATION DU DIAMANT ARTISANAL

Deux grandes catégories de parties prenantes forment la chaîne officielle de production et de valorisation du diamant artisanal en RCA. Il y a d'une part les acteurs super structurels uniquement composés des parties prenantes individuelles et institutionnelles impliquées dans les procès d'acquisition et de valorisation du diamant artisanal. De l'autre, nous avons les acteurs à la base constitués des artisans et des ouvriers miniers communément appelés Ngabata ou creuseurs. Ceux-ci sont directement impliqués dans la production du diamant. Les rôles et responsabilités que recouvrent ces différentes typologies d'acteurs définis dans le code minier se présentent comme suit.

4.1 LES ACTEURS SUPERSTRUCTURELS

Il s'agit des bureaux d'achat, des Coxers ou démarcheurs et des collecteurs. Ils interviennent dans la chaîne haute de valorisation du diamant.

4.1.1 Les bureaux d'achat

Ils constituent le premier maillon de la chaîne des acteurs super structurels. On dénombre deux bureaux d'achats de diamant installés actifs à Boda. Il s'agit de : **DDC et PRIMO**. D'autres bureaux d'achat sont implantés à Bangui.

4.1.2 Les coxeurs ou démarcheurs

Le code minier définit le coxeur comme "toute physique agréée ayant pour profession d'orienter et d'attirer les agents collecteurs, les coopératives minières et artisans miniers avec leurs productions vers les bureaux d'achat ou centre d'achat pour la mise en vente des dites productions". Cette catégorie d'acteurs se singularise par le rôle qu'elle joue dans la chaîne de production. Ils sont plus actifs dans les négociations à l'occasion des procès de valorisation auprès des parties prenantes en présence des prix de vente ou d'achat de diamant moyennant une commission.

En effet, il arrive parfois que les services des coxeurs soient sollicités par les collecteurs pour les démarches auprès des ouvriers ou des chefs de chantiers. Les ouvriers miniers et même certains chefs de chantiers sont très critiques vis-à-vis d'eux à cause *des pratiques de tic-tac* qu'ils instaurent au cours de négociations à leur détriment. *Le tic-tac, c'est le marché noir ou encore le marché avant le marché.*

Le plus souvent, ils proposent aux Nagbata et aux chefs de chantiers des prix d'achat en dessous de la valeur du diamant et du prix fixé par les collecteurs. La différence à la vente leur revient directement en plus des commissions que leur versent les deux parties.

4.1.3 Les collecteurs

Comme le stipule le code minier, il s'agit de " personne physique agréée ayant pour profession la collecte des pierres et métaux précieux ou semi précieux bruts d'origine artisanale pour les revendre au bureau d'achat d'import-export ou au centre d'achat ". Cette catégorie socioprofessionnelle de la chaîne de production est composée à plus de 90% des populations immigrantes étrangères provenant des pays ouest-africains tels la Mauritanie, le Sénégal, le Mali et la Guinée. Grand nombre des collecteurs en RCA se sont naturalisés dans le dessein de faciliter leur intégration dans l'économie minière. Le code minier exige aux collecteurs la possession d'une patente d'un coût avoisinant 1.500.000 F CFA par an. Leurs activités concernent l'achat des diamants qu'ils revendent auprès des Bureaux d'achat situés à Berbérati, Nola et Bangui. Ils reçoivent parfois de ces Bureaux d'achat des crédits de campagne leur permettant d'effectuer des opérations d'achat sur l'ensemble des chantiers situés dans le massif forestier du Sud.

Tableau 16 : Liste des collecteurs intervenant dans les zones pilotes du projet

Noms et prénoms	Noms et prénoms
1. Chérif DAHIROU	10. MAHADI Bachar
2. DJIBRINE	11. Chérif ATAHHER
3. AWAL Mahamat	12. ADAMOU Ali
4. HAFIS Mahamat	13. ATAMER
5. ADAMOU Amadou	14. Idris GODAS
6. BOUBA	15. NIMER
7. BAKIT Mahamat	16. SALIM
8. Mahamat OUMAR	17. DJIBRILLAH
9. DJABARA	

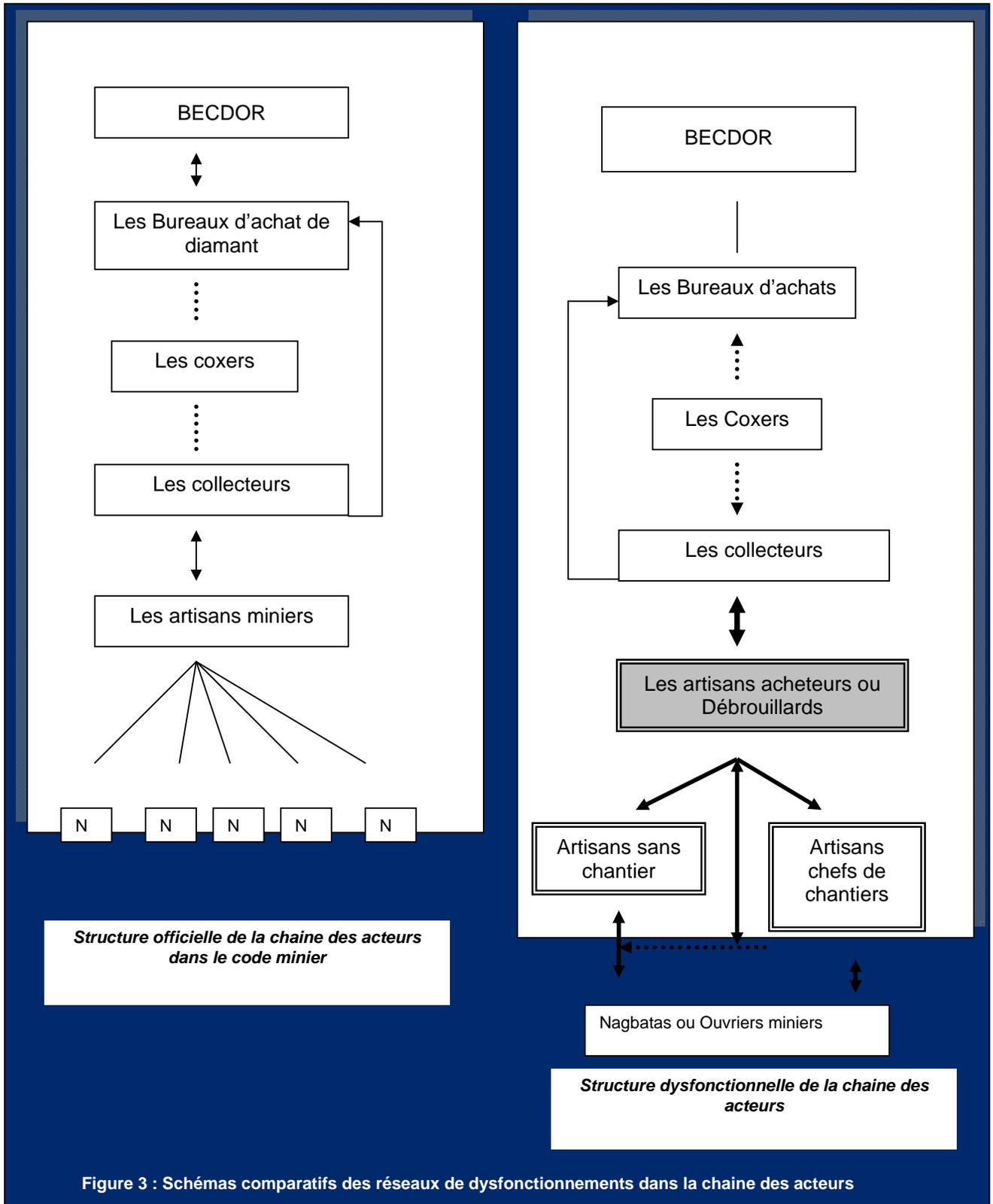
D'après les textes officiels, l'entrée des étrangers dans les zones minières voire les est fortement interdite. Malheureusement, force est de constater que cette loi n'est pas respectée. Le constat sur leur présence est manifeste. Sous prétexte de tenir le petit commerce, certains allogènes résident dans les camps en attente d'une proposition de vente de diamant. D'autres, par contre, sont impliqués directement dans les travaux d'exploitation sur des chantiers qu'ils ont frauduleusement acquis et qui portent le nom d'un chef de chantier d'origine nationale.

4.2 LES DEBROUILLARDS

Ils constituent une catégorie d'acteurs non reconnus dans le code minier. Ce qui explique l'ambiguïté qui entoure le statut d'artisan minier dont ils se réclament. Ils se disent à la fois **artisans miniers ou Débrouillards**. Mais en réalité, il s'agit des **acheteurs illégaux** de diamants dans les chantiers et villages. Ils servent souvent d'intermédiaires ou d'informateurs aux collecteurs.

Ils travaillent souvent en étroite relation avec les collecteurs auprès desquels ils reçoivent des crédits de campagne dans les villages. On trouve dans cette catégorie d'acteurs intermédiaires des autochtones et allochtones y compris certains étrangers venus des pays limitrophes et lointains [Tchadiens, Sénégalais, Maliens, etc]. Leurs initiatives ne favorisent pas une transparence dans la traçabilité du diamant telle que définie dans le code minier. Ils sont à l'origine de l'opacité dans les

relations directe qui devraient exister entre les collecteurs et les artisans chefs de chantiers. Leurs pratiques et calculs économiques ne facilitent pas l'accessibilité à l'information des chefs de chantier sur la valorisation des produits.



4.3 LES ACTEURS DE BASE DANS LA CHAÎNE DE PRODUCTION

Cette dénomination désigne les acteurs intervenant directement dans la chaîne de production. Ils ont pour lieu de résidence villages ou les camps non loin des chantiers d'exploitation. Sont classés dans cette catégorie socio professionnelle, les artisans miniers et les ouvriers creuseurs.

4.3.1 Les artisans miniers

Ils occupent une place incontournable dans le travail du diamant. Deux sous catégories d'acteurs peuvent être distinguées. Il y a d'une part les artisans miniers disposant des papiers officiels mais ne possédant pas de chantier. Ils travaillent sous la supervision des détenteurs des droits fonciers. De l'autre, il y a les artisans chefs de chantier. Ils sont à la fois propriétaires et exploitants d'un ou des chantiers. Les chefs de chantiers sont détenteurs de parcelles de terre qu'ils exploitent eux-mêmes assistés parfois des ouvriers miniers ou des membres de leur famille. Il arrive souvent que certains chantiers soient travailler par des artisans miniers sous forme d'un contrat d'exploitation sous la supervision de son propriétaire. Le statut de chef de chantier n'est réservé qu'aux nationaux. Ils ont le droit accéder dans une zone minière et de détenir un chantier moyennant les papiers suivants :

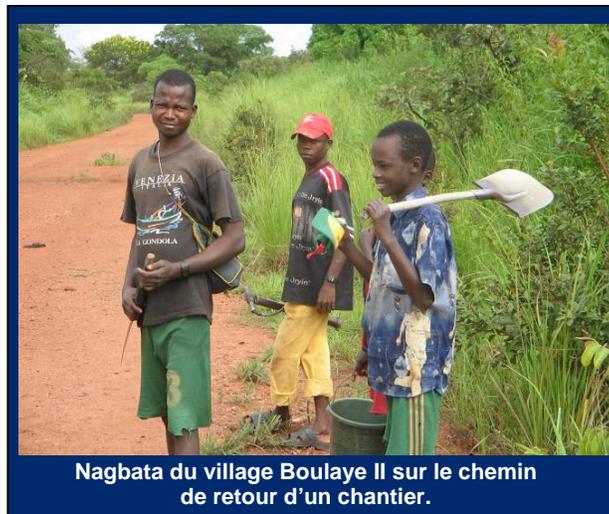
- **35.050 FCFA : Frais de patente**
- **2.000 F CFA : Frais de cahier de production**
- **10.000 FCFA ou 20.000FCFA : Pour les cartes de 10 ou 20 ouvriers miniers.**

Au total, il faut à un chef de chantier une somme de 47.050 FCFA à investir lorsque celui-ci utilise 5 ouvriers ou encore de 57.050 FCFA au cas où celui-ci dispose d'une équipe de 10 ouvriers engagés et disposeant des papiers officiels.

4.3.2 Les ouvriers miniers ou Nagbata

Cette catégorie socioprofessionnelle désigne en général les creuseurs de diamant. En langue locale gbaya "*Nagbata*" veut dire "*casseur de pierre ou encore ceux qui travaillent dans des carrières*". Les Nagbata représentent la catégorie sociale et professionnelle la plus laborieuse mais aussi la plus exploitée des zones minières. Ce sont généralement des jeunes ruraux et urbains nationaux déscolarisés ou encore des diplômés en chômage venus tenter leur chance dans les zones minières. Les chantiers de diamant offrent à ces démunis sociaux une occasion de se valoriser par le travail. Le statut d'ouvrier minier s'acquiert moyennant la possession d'une carte d'artisan d'une valeur de 1000 F CFA par an. D'après les textes officiels régissant les rôles des acteurs dans la chaîne de production et dévalorisation, un nagbata n'a pas le droit de détenir ni de vendre un diamant.

Cette disposition les pénalise et les confine à des tâches d'exécution dont les bénéfices ne profitent qu'aux chefs de chantier et collecteurs étrangers. Condamnés à travailler au fond des trous, les ouvriers miniers subissent différentes formes d'exploitation qui ne favorisent pas leur promotion économique et sociale.



Nagbata du village Boulaye II sur le chemin de retour d'un chantier.

Exclus des processus de négociation et de valorisation, les nagbata n'ont que leur force de travail à vendre au profit des chefs de chantiers, collecteurs et des Débrouillards. Certains n'hésitent pas à voler du diamant et même des matériels sur les chantiers. D'autres, par contre, recherchent leur liberté dans des longues opérations de prospection dans l'espoir d'une découverte et création de petits chantiers le long des cours d'eau secondaires. Ces prospections et ouvertures de nouveaux sites d'exploitation favorisent la dynamique du front minier.

5.0 CHAPITRE V : LE SYSTÈME D'INFORMATION PAR LE CAHIER DE PRODUCTION

Le cahier de production reste, à n'en point douter, l'unique système formel d'information mis en place par le gouvernement centrafricain pour s'assurer de la production et de la traçabilité du diamant artisanal à partir des acteurs à la base. Malheureusement, force est de constater que ce système demeure en dessous des attentes de son appropriation locale escomptées par les artisans miniers. A l'origine de cette situation se trouvent des facteurs dysfonctionnels à la fois interne et externes à son acceptabilité et faisabilité.

5.1 LES PERCEPTIONS LOCALES SUR LE CAHIER DE PRODUCTION

Les artisans et ouvriers miniers reconnaissent l'existence du cahier de production. Les travaux d'évaluation en groupe réalisé à BOULAYE, BOSSOUI et NGOTTO ont démontré à divers niveaux les perceptions locales qui entourent cet outil de travail. A travers l'analyse des discours des artisans et des ouvriers miniers, une double perception liée à l'utilité et aux contraintes recouvre leurs explications relatives à l'acceptation et à l'utilité du cahier de production. La première est liée à la fonction que ce cahier est supposé remplir au profit du détenteur et de l'Etat. La seconde perception est élaborée à partir des problèmes que génère la détention d'un cahier lorsque son propriétaire n'est pas en règle vis-à-vis de la brigade des mines. Deux questions ont été posées lors des travaux en atelier aux différents groupes d'artisans et d'ouvriers miniers dans les zones pilotes de Boulaye, Bossoui et Ngototo à savoir :

Fiche 1 : Validation des résultats des travaux en groupe dans les zones pilotes

❖ *Qui a instauré le système de cahier de production ?*

1. L'Etat
2. Le Ministère des mines

❖ *Pourquoi ?*

1. Pour contrôler la production ;
2. Pour éviter les fraudes ;
3. Pour contrôler le commerce des diamants ;
4. Pour connaître la quantité de diamants produits par chantiers ;
5. Pour connaître l'effectif des artisans miniers ;
6. Pour percevoir les taxes.

5.2 LES AVANTAGES DU CAHIER DE PRODUCTION

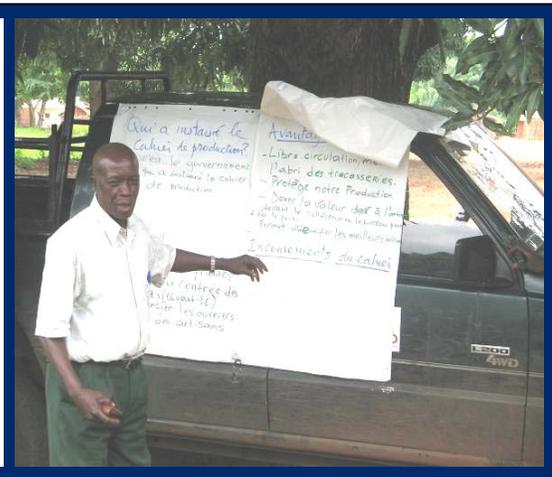
1. Libre circulation des diamants ;
2. Liberté de vente à qui on veut ;
3. Cela permet d'identifier les vrais artisans miniers ;
4. Cela permet :
5. La quantification de la production annuelle ;
6. L'évaluation des revenus des artisans;
7. Etre enregistré au niveau de la Brigade minière ;
8. Etre dans la légalité [Cahier = Preuve] ;
9. La protection des artisans en cas de conflits ou de contrôle ;
10. Une assurance pour le chantier.

5.3 LES INCONVENIENTS DU CAHIER DE PRODUCTION

Ils désignent les problèmes que peut générer une mauvaise gestion du cahier. Nombreuses craintes des artisans miniers se situent le plus sur l'authenticité et la régularité des déclarations sur les produits issus des chantiers. Selon eux, les expériences actuelles avec les cahiers de production n'ont généré qu'incompréhension et des cas fréquents d'extorsion des fonds, de corruption et tracasseries actives de la part des agents de la Brigade des mines.

Quels sont les inconvénients liés à la détention d'un cahier de production ?

- **Ne sais pas remplir correctement ;**
- **C'est un outil détourné de sa mission par les collecteurs ;**
- **Les cahiers non visés entraînent les tracasseries policières ;**



5.4 LES CONTRAINTES A L'ACCEPTABILITE ET A LA FAISABILITE DU CAHIER DE PRODUCTION

L'évaluation participative du système d'information par le cahier de production a permis d'identifier un certain nombre de contraintes qui empêchent la forte adhésion des artisans miniers. Les critères d'acceptabilité et de faisabilité ont servi de grille d'évaluation dans les travaux en groupe.

5.4.1 Au niveau de l'acceptabilité

Les problèmes à l'acceptation locale du cahier de production	Les opportunités pour une acceptation locale du cahier de production
<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Découverte irrégulière des diamants</i> 2. <i>Les collecteurs sont réticents à l'utilisation du cahier</i> 3. <i>Manque de volonté des artisans</i> 4. <i>Manque de chantier au niveau des artisans miniers</i> 5. <i>Paresse</i> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mis en place d'une coopérative ou Association 2. Diversification des sources de revenu pour l'achat des cahiers 3. Acquisitions des parcelles minières 4. Recherche d'appui financier

5.4.2 Au niveau de la faisabilité

Les problèmes à la faisabilité locale du cahier de production	Les opportunités pour une faisabilité locale du cahier de production
<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Analphabétisme</i> 2. <i>Influence des collecteurs</i> 3. <i>Manque de ressources pour se mettre en règle en cas de maladie</i> 4. <i>Rareté des découvertes</i> 5. <i>Difficultés d'obtention du visa administratif</i> 6. <i>Dépenses supplémentaires en plus des coûts fixes</i> 7. <i>Mauvaise connaissance et application de la loi</i> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation de la Brigade minière 2. Sensibilisation des acteurs pour le respect des délais 3. Formation des artisans miniers au remplissage des cahiers 4. Formation en évaluation des coûts des diamants 5. Sensibilisation sur la valeur d'un cahier

6.0 CHAPITRE VI : LES CONTRAINTES MAJEURES À UNE MAITRISE À LA BASE DE L'EXPLOITATION DU DIAMANT ARTISANAL

Le concept de contrainte désigne l'ensemble des facteurs qui empêchent l'instauration d'une bonne gouvernance locale de la traçabilité du diamant et les possibilités à l'autopromotion des artisans miniers. Elles sont d'ordre technique, institutionnel, économique, politique et stratégique.

6.1 LES CONTRAINTES D'ORDRE TECHNIQUE

Elles concernent les faibles niveaux de capacités d'action des artisans miniers à s'investir dans les initiatives locales de changement et d'auto promotion professionnelle.

6.1.1 La sous information et l'accès difficile aux codes miniers et forestiers

Un fait important caractérise aujourd'hui la situation des artisans et ouvriers miniers sur les chantiers. C'est leur ignorance vis à vis des textes qui réglementent le travail de diamant en République Centrafricaine. Ils n'ont aucune connaissance précise du code minier même si certains d'entre eux sont porteurs de carte annuelle d'exploitant. Tout manquement à ces dispositions prévues dans le code les expose souvent aux diverses formes d'exactions de la Brigade des mines (rafles, saisies de diamants, arrestation, etc.). L'autre élément de convergence aussi important concerne le code de forêt et de protection de la faune. Les artisans ne connaissent pas les dispositions réglementaires contenues dans ce code même si de temps à autre les éco-gardes attirent occasionnellement leur attention, lors de leurs campagnes de contrôle, sur les espèces animales strictement protégées. N'étant pas suffisamment sensibilisés sur les enjeux de développement touristique et de Safari chasse dont le projet ECOFAC est partie prenante, les artisans n'éprouvent aucune retenue dans l'utilisation des zones concédées ces ressources. A l'instar du code minier, celui sur la forêt et la protection de la faune est aussi écrit en français et est difficilement accessible aux acteurs locaux impliqués dans les économies forestières et minières. La plupart de ces documents produits en stock limité sont difficilement accessibles aux communautés locales car consignés dans les bureaux du Ministère de l'Environnement ou détenus seulement par un nombre limité de techniciens des Eaux et Forêts.

6.1.2 Des artisans et ouvriers miniers aux capacités moins proactives

Face aux innombrables contraintes à leur auto promotion, les artisans et ouvriers miniers ont démontré leur inactivisme. Tous sont conscients que le contexte actuel de travail et de production que leur imposent les collecteurs ne contribue pas leur évolution matériel et statutaire.

Malheureusement, le constat démontre une résignation des parties concernées face aux problèmes liés à leur autopromotion sociale et économique. Grand nombre d'artisans et d'ouvriers miniers ont un niveau d'instruction faible. Certains n'ont pas terminé les cycles primaires et secondaires. D'autres c'est-à-dire les diplômés absorbés par l'exploitation du diamant, retombent de faciemment dans l'analphabétisme de retour. Ce phénomène est aussi observable au niveau des enfants et des jeunes adolescents marqué par un accès difficile à la scolarisation. A Boulaye II et Boulaye III, les enfants sont contraints de parcourir à pied plus de 8 km avant d'atteindre l'école NGUETE pour leur scolarisation. Les cas d'abandon sont élevés. Dès la troisième année du cycle primaire, ils abandonnent le chemin de l'école pour les chantiers. Cette situation contribue à jeter très tôt la majorité des enfants dans l'économie minière favorisant ainsi un renouvellement social de la réserve professionnelle en ouvriers miniers.

6.1.3 La non maîtrise locale des valeurs et circuits de valorisation de diamant

Il ressort des informations collectées lors des travaux en atelier cette conclusion selon laquelle les artisans et ouvriers miniers ne disposent pas des connaissances et aptitudes leur permettant d'évaluer les valeurs des diamants qu'ils découvrent au cours de leurs travaux sur les chantiers. En général, ils procèdent de façon empirique à partir des critères souvent peu viables à savoir : *la grosseur de la pierre, sa clarté et couleur, etc.* Au cours des procès de valorisation de leurs produits de travail, les artisans et ouvriers miniers sortent souvent perdant face aux mille astuces des collecteurs.

Un travail d'information et de formation à la base n'a pas été jusqu'ici mené en direction de cette catégorie d'acteurs de la chaîne de production. Il existe à Bangui une institution privée de formation sur la valeur du diamant. Mais les coûts d'inscription restent relativement très élevés (*250.000 FCFA pour 4 semaines*). L'idéal serait de voir de telle institution implantée dans les régions minières facilitant ainsi une proximité avec les acteurs bénéficiaires directs. Ce qui n'est pas encore le cas.

6.2 LES CONTRAINTES D'ORDRE INSTITUTIONNEL

Elles se posent en terme de désordre qui caractérise le mode de travail et de vie socioprofessionnelle des acteurs miniers dans les villages et camps de fortune établis à proximité des cours d'eau exploités. Ce désordre a un impact direct sur la traçabilité du diamant. Aujourd'hui, la République Centrafricaine ne connaît pas **la quantité et les valeurs réelles** de ce que devraient lui rapporter ses diamants sur les marchés d'Anvers et de Bruxelles ou de New York. A l'origine de cette situation se trouve l'absence d'un cadre de mobilisation et l'individualisme des acteurs.

6.2.1 L'absence d'une structure de mobilisation des acteurs à la base

Ce vide organisationnel rend difficile toute action visant à une maîtrise du foncier et à l'avancée du front diamantier dans les zones pilotes. La plupart des artisans travaillent individuellement. Officiellement, il est recommandé à un chef de chantier d'avoir au moins 5 à 10 ouvriers sous sa direction. Ce nombre peut occasionnellement dépasser 15 à 25 personnes lorsqu'il s'agit surtout de grands travaux de barrage nécessitant un effectif élevé de main-d'oeuvre. Il n'existe à ce jour aucune structure capable de mobiliser les artisans et ouvriers miniers et de servir d'interlocuteur auprès des partenaires extérieurs.

En 1996, le Gouvernement a initié une action dans ce sens. Malheureusement, elle n'a connu qu'une existence de courte durée à cause du faible niveau de participation des artisans. Or, le nouveau code minier prévoit un Permis d'Exploitation Spéciale (PES) pour les coopératives constituées d'artisans. L'un des grands soucis du Gouvernement, en prenant cette initiative, s'inscrit dans une perspective non seulement de contrôle de la chaîne des acteurs dans la production mais aussi le processus de valorisation depuis les chantiers jusqu'aux Bureaux d'achat et au BECDOR à Bangui.

6.2.2 La forte affirmation de l'individualisme

Les artisans et ouvriers miniers sont de plus en plus conscients que sans une mobilisation de leurs initiatives individuelles dans une structure communautaire de promotion sociale, ils ne pourront

jamais assurer leur autopromotion dans l'économie du diamant. Ils seront toujours au service des collecteurs et bureaux d'achat. Ils sont unanimes pour reconnaître qu'il n'existe pas une confiance mutuelle entre eux. L'esprit d'individualisme et de réussite personnelle, les effets induits des conflits sur les chantiers (*adultère, tic-tac, vol, etc.*), la peur d'être ensorcelle, l'hétérogénéité ethnique et culturelle des populations établies dans les villages et camps miniers empêchent une mobilisation organisationnelle des acteurs de base dans la chaîne de production.

Dans les faits, l'absence d'un ciment culturel pouvant unir les conduites sociales individuelles dans ce milieu empêche l'instauration d'une entente mutuelle dans les camps. Les actions de mobilisation, de promotion économique et sociale à caractère communautaire expérimentée n'ont jusque là connu que des échecs. Tout se passe comme si les artisans et ouvriers miniers sont repliés sur eux-mêmes. Ils ne s'ouvrent qu'aux individus appartenant à leurs ethnies en dépit des contraintes matérielles, économiques et socioprofessionnelles communes auxquelles tous font face quotidiennement dans l'exercice de leur métier.

6.3 LES CONTRAINTES D'ORDRE ECONOMIQUE

Elles concernent les pratiques et dispositions statutaires informelles dans lesquelles évoluent les acteurs de base dans la chaîne de production. Il s'agit de la situation de dépendance des ouvriers miniers et de monopole des collecteurs.

6.3.1 La dépendance des ouvriers miniers vis-à-vis des chefs de chantiers

Les règles informelles définissant l'accès au foncier minier donnent libre accès à quiconque de détenir et de travailler sur une parcelle de terre non encore prospectée. Or, il est aujourd'hui difficile de trouver, selon les ouvriers miniers, des sites non exploités aux alentours des camps et cours d'eau sur. En général, lorsqu'un nouveau chantier est ouvert, les premiers arrivants se précipitent pour posséder de vastes étendues de terre parfois non prospectées pour les délimiter et immobiliser. Ce qui revient donc à dire qu'il est difficile de trouver des terres vierges sans occupant. D'où l'obligation pour les nouveaux artisans miniers de travailler toujours sous la dépendance des anciens propriétaires terriens, chefs de chantiers. Ce procédé les contraint aux multiples formes de spoliation liées aux frais de location du foncier au moment de la vente du diamant (versement obligatoire du droit d'accès au foncier au chef de chantier).

Dans le souci de se soustraire de ce mécanisme, nombreux artisans sans chantiers et les ouvriers miniers ont toujours manifesté leur volonté d'indépendance et d'appropriation privée du foncier en se lançant toujours dans des nouvelles prospections très distantes des camps. Cette tendance à s'éloigner des anciens sites miniers est à l'origine de l'avancée du front diamantier caractérisée par la création anarchique de petits chantiers à durée limitée. L'absence d'une politique nationale rigoureuse de cadastre minier demeure la cause du développement des pratiques de gestion désordonnée du foncier minier et forestier dans les régions Sud de la RCA.

6.3.2 L'emprise monopolistique des collecteurs et des Débrouillards

Les chantiers de Boulaye, Bossoui et Ngotto sont totalement contrôlés par des agrégats de collecteurs très connus des chefs de chantiers actifs et résidents à Boda. A travers les crédits de campagne qu'ils accordent aux artisans, ils sont arrivés à créer une situation de monopole mettant sous leur domination et contrôle tous les chefs de chantier. Ceux-ci sont tenus de leur vendre la totalité des produits issus de leurs travaux sous peine d'être dénoncés et de courir des risques de poursuite ou d'arrestation de la Brigade des Mines. Cette pratique monopoliste a aujourd'hui évolué avec l'arrivée dans la chaîne des acteurs des intermédiaires communément connus sous l'appellation "**d'artisans débrouillards**". Ce sont en fait des « **faux artisans collecteurs** ». Ils oeuvrent dans les villages et camps sous l'étiquette d'artisans miniers sans un droit de propriété sur un chantier.

6.3.3 L'absence d'un système national de micro crédit ouvert aux artisans miniers

Elle demeure le nœud gordien des contraintes à l'émancipation sociale et économique des artisans miniers en République Centrafricaine. Le pays ne dispose pas d'une structure nationale susceptible de libérer les chefs de chantiers de la dépendance directe des collecteurs. L'exploitation artisanale du diamant nécessite un minimum d'investissement financier et matériel dont les nationaux ne disposent pas pour soutenir les efforts de production des ouvriers creuseurs dans les chantiers. L'existence du nouveau code minier n'a pas réglé ce problème d'accès au crédit minier. La vie professionnelle des artisans et ouvriers miniers est encore soumise aux appuis financiers des collecteurs qui n'hésitent pas à utiliser à leurs comptes certains Débrouillards nationaux et étrangers dans les achats directs des diamants dans les villages.

6.3.4 La gestion anarchique des revenus et des investissements

Le modèle de gestion et des investissements des revenus issus de l'exploitation du diamant ne permet pas aux artisans miniers de constituer une épargne substantielle en soutien à leurs travaux. L'argent gagné est dépensé dans la consommation abusive d'alcool et les dépenses ostentatoires des biens manufacturés qui seront rapidement revendus à vil prix. Ce mode de vie précaire est à l'origine de la dépendance économique perpétuelle d'un grand nombre de chefs de chantier et d'ouvriers miniers les contraignant dans un cycle de reproduction sociale dans la pauvreté.

Après plus de 47 ans de travail dans l'exploitation du artisanal, il n'existe pas un seul collecteur autochtone dans les zones pilotes du projet. De plus, l'effectif des chefs de chantiers allochtones domine celui des natifs. Les conditions de vie des ménages sont sommaires et caractérisées par le rythme de production sur les chantiers actifs. Les périodes de soudure sont souvent vécues avec dureté car l'activité agricole délaissée au profit du diamant ne permet pas d'assurer une sécurité alimentaire durable. Le cout de la vie reste très élevé dans les villages et sur les chantiers car les régions minières sont généralement reconnues pour la disponibilité et circulation de l'argent.

6.4. Les contraintes d'ordre socioculturel

Les zones minières constituent des sites d'accueil des flux migratoires des populations nationales et étrangères venant des autres régions culturelles de la République Centrafricaine et des pays limitrophes ou lointains. Ces flux migratoires sont facteurs de déstructuration des coutumes et traditions des communautés locales contraintes à des mutations sociales et à l'adoption des croyances, pratiques et comportements nouvelles diffusés.

6.4.1 La croyance aux esprits et aux génies pourvoyeurs des chantiers en diamant

Pour les artisans miniers, l'exploitation du diamant est avant tout un domaine dominé par les génies et les esprits surnaturels. Ce mode de penser est très développé et partagé au sein des acteurs de la chaîne de production. Il est à l'origine des pratiques de sacrifice des *moutons blancs* avant tout démarrage des travaux sur un chantier. Ces types de pratique traduisent une situation d'insécurité sociale et seraient même à la base des conversions à l'islam de nombreux chefs de chantiers et ouvriers miniers. Ils y voient une manière d'attirer les bénédictions et protections d'Allah contre les forces maléfiques locales susceptibles d'anéantir les chances de trouvaille de diamant. En effet, dans le système de représentation sociale des artisans miniers, ce sont les génies qui approvisionnent les chantiers en diamants de grande valeur ou encore qui orientent les travaux des chefs de chantier. Ces manières de penser et d'agir ont un cout financier énorme dont les artisans sont souvent obligés d'honorer en faisant recours aux services et crédits financiers des collecteurs.

6.4.2 L'affaiblissement des coutumes et modèles locaux de gestion des ressources naturelles

L'observation des modes de vie et de production dans les villages démontre que le développement de l'économie de diamant s'est fait sur les ruines des coutumes locales. Les mouvements migratoires ont

contribué à la fragilisation des systèmes locaux de gestion des ressources naturelles. Les migrants sont à l'origine de la diffusion des normes et valeurs sociales nouvelles souvent négatives à la continuité culturelle locale en matière des règles d'accès aux ressources naturelles dans les régions d'accueil.

En effet, face au déséquilibre démographique et parfois économique ainsi créé, les chefferies locales y compris les clans n'ont plus d'emprise sur le foncier minier. ***Les règles régissant l'usage du foncier minier se singularisent par leur caractère informel fonctionnant en dehors des principes de territorialité. Ici, l'attachement au foncier minier est déterminé par la découverte et le travail investi et non par une appartenance au village ni à un clan.*** Tout se passe comme si le développement de l'économie de diamant commencée vers les années 1960 en RCA a contribué à une ***déterritorialisation*** des droits coutumiers de gestion sur les espaces du terroir abritant des sites miniers.

6.5 LES CONTRAINTES D'ORDRE POLITIQUE ET STRATEGIQUE

Elles concernent les faiblesses de gouvernance relative à la gestion étatique du foncier minier et des dispositions juridico-politiques sur la présence des étrangers dans les régions minières du pays.

6.5.1 L'absence d'une politique de coordination entre les Ministères

Trois institutions étatiques réglementent l'utilisation et la gestion des ressources naturelles. Ce sont les Ministères en charge des mines, du Tourisme et des Forêt. Ces ministères ont des visions pratique et politique différentes concernant la gestion des ressources naturelles et les enjeux que celles-ci représentent dans la problématique globale de développement et de conservation. Le Ministère des mines a toujours mené une politique d'exploitation caractérisée par un code minier incitatif ayant pour but principal de drainer un grand nombre de partenaires économiques dans le pays.

Cette politique d'ouverture mal entretenue a ouvert la porte du pays à des opérateurs économiques véreux. Quand bien même le code minier interdit la présence des étrangers dans les zones minières, force est de constater avec amertume qu'ils sont omniprésents sur tous les chantiers en activité se situant dans le massif forestier du Sud. Les fréquentes opérations de contrôle de la Brigade des mines n'a pas résolu ce problème dont les racines se trouvent dans le développement de la corruption des acteurs intervenant dans ce service étatique. Pour échapper à ces contrôles, certains immigrés se sont faits délivrer de faux papiers officiels (***Acte de naissance, attestation de perte, Carte nationale d'identité***) leur conférant les mêmes privilèges que les nationaux dans l'exploitation de diamant. Par contre, le Ministère des Eaux, Forêt, Chasse, Pêche et de l'Environnement pratique une politique à la fois d'exploitation et de conservation à travers la mise en place des Aires protégées. En plus du code forestier et de protection de la faune, un Plan National d'Action Environnementale (P.N.A.E.) a été élaboré au fin de coordonner les actions de développement.

Malheureusement, ces ministères continuent de travailler de manière sectaire menant des politiques d'actions débouchant le plus souvent sur des contradictions notoires. Tel est le cas du conflit autour de l'ilot sur la rivière Lobaye à Ngotto qui opposent ECOFAC, le Tourisme et les artisans miniers. Tout compte fait, il se pose là un problème de coordination des actions et d'absence de synergie entre les ministères. En effet, loin de s'exclure, les ministères devraient travailler en étroite collaboration autour des grands défis afin de mieux appréhender les enjeux de conservation, d'exploitation et dévalorisation des richesses naturelles.

6.5.2 L'inapplication des textes sur l'interdiction des étrangers dans les zones minières

Le code minier interdit aux étrangers l'entrée et le séjour dans les zones minières. A l'époque de l'ex-Empereur Bokassa 1^{er}, ces dispositions réglementaires étaient rigoureusement respectées. La Brigade des mines et même les Forces armées nationales pouvaient, sur son autorisation et de manière inopinée, descendre dans les zones minières pour s'assurer de l'application effective et efficace de ces dispositions officielles.

Malheureusement, force est aujourd'hui de constater avec amertume l'envahissement des zones minières par des immigrés étrangers venus des pays limitrophes (Cameroun, Tchad, Soudan) et de l'Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Sénégal, Mali). Nombreux de ces immigrés séjournent dans les camps et sont même propriétaires des chantiers de qu'ils font exploiter par des artisans nationaux à qui ils paient la carte d'artisan et autres charges [*Cahier de production, Patentes et Visas*]. Ils n'hésitent pas à se procurer de façon non officielle la nationalité afin d'avoir un accès facile aux zones minières ; cela avec l'appui de certaines autorités administratives régionales.



Les parties prenantes d'origine étrangère contrôlent presque tous les circuits de l'économie de diamant depuis les sites de production jusqu'aux bureaux d'achat. Cette situation de monopole n'est pas seulement limitée aux zones minières du Sud. Elle touche aussi les régions minières de Zako et de Dimbi à l'Est de la République Centrafricaine.

L'une des contraintes majeures à la maîtrise par les nationaux et même par l'Etat de la traçabilité du diamant en Centrafrique réside dans la non connaissance effective de l'identité de ces opérateurs économiques miniers venus d'ailleurs mais résidant sur le territoire national. Nombreux d'entre eux évoluent dans un système d'opacité autoentretenu ne permettant pas au Ministère des mines de prendre des décisions adéquates. Dès leurs arrivées en RCA, ils sont directement pris en charge (hébergement) par des parents ou des coreligionnaires musulmans longtemps établis à Boda, Nola, Berbérati ou Salo. C'est à partir de ces villes secondaires qu'ils partent vers les camps minières. Certains repartent dès l'acquisition des produits sans arriver à Bangui. D'autres, par contre, oeuvrent dans le petit commerce dans les villages tout en s'impliquant dans l'achat des diamants auprès des artisans locaux.

7.0 CHAPITRE VII : LES IMPACTS DE L'EXPLOITATION DE DIAMANT ARTISANAL

L'exploitation de diamant artisanal occasionne des impacts réels sur la dynamique de l'environnement et le bien être dans les zones minières. Elle est facteur de perturbation, de régression et de dégradation des ressources fauniques et floristiques. L'échelle des impacts se situent à double niveau, sommes tous complémentaires. Ils sont d'ordre environnemental et socioculturel.

7.1 LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Ils concernent les retombées négatives de la production artisanale dont les facteurs perceptibles demeurent les nombreux trous non remblayés, la déforestation le long des cours d'eau, les pratiques incontrôlées des feux de brousse, la destruction des lieux de pêche et de chasse.

7.1.1 Les nombreux trous non remblayés

L'exploitation du diamant a un impact sur le sol tant aux alentours des camps que les sites miniers lointains. L'ouverture des carrières le long et à la périphérie immédiate des cours d'eau reste un exemple parlant. Il ressort des observations de terrain que les zones jadis soumises à l'exploitation présentent un relief accidenté caractérisé par l'existence de nombreux trous aux diamètres variantes. Ces grands trous communément appelés *Marmites* ne sont jamais remblayés au terme des travaux. En période des pluies et de crue, ils sont souvent remplis d'eau et de feuilles mortes et sont causes de nombreux cas de noyade.

7.1.2 La déforestation

C'est l'un des problèmes écologiques non moins importants qui affectent la dynamique du paysage forestier dans les zones pilotes du projet. Un processus non négligeable de déboisement semble accompagner le travail des artisans et ouvriers miniers. Leurs comportements et pratiques sont dominés par l'absence d'une éthique environnementale. Qu'il s'agisse des diamants des carrières ou des cours d'eau, les modes d'extraction concourent à une grande échelle de destruction des ressources ligneuses et du sous bois. L'ouverture par exemple des carrières en forêt nécessite l'abattage des arbres au fin de nettoyer la parcelle qui sera soumise à l'exploitation. La construction des barrages sur les grands cours d'eau nécessite également la coupe anarchique de la forêt. Les bois extraits souvent en grande quantité (troncs d'arbre, branches, feuilles) servent à la construction des échafaudages communément appelés Danki qui doivent supporter le poids de centaines de sacs de sables et de terre devant constituer le mur du barrage.

En effet, là où l'économie du diamant prospère, le front forestier recule. Ce cas est observable sur l'ensemble le long des galeries forestières des zones pilotes du projet.



7.1.3 Les pratiques incontrôlées des feux de brousse

D'après les artisans miniers et les éleveurs peulhs interviewés à ce sujet, les pressions des parties prenantes sur les espèces végétales sont de divers ordres. La forêt est exploitée non seulement par les artisans miniers, mais aussi par les vanniers qui y collectent leurs matériaux de travail. Ils fabriquent à l'aide de lianes de rotin des petits paniers qui servent au ramassage des graviers sur les chantiers. Les populations prélèvent le bois et les feuilles sauvages pour les constructions et réfections de leurs habitations. La forêt subit aussi la pression des cultivateurs pratiquant une agriculture sur brûlis. L'usage du feu ici est considéré comme un moyen permettant l'ouverture du forêt après le défrichage des nouveaux champs de maïs et de manioc. Au niveau des miniers, le recours aux feux de brousse permet de désherber les pistes conduisant aux chantiers. Si les populations locales reconnaissent les ravages que provoquent ces feux régulièrement en saison sèche, les niveaux de conscience collective dans la lutte contre ces pratiques demeurent très faibles.

7.1.4 La destruction des lieux de pêche

L'exploitation du diamant alluvionnaire participe de force à la perturbation du régime des principaux cours d'eau qui arrosent l'ensemble des zones pilotes. Il en est de même pour un grand nombre de ruisseaux et les zones marécageuses, soumis depuis plusieurs décennies à une surexploitation. Certains ruisseaux connaissent des assèchements saisonniers provoquant en des endroits la disparition de la biodiversité jadis existante. Le recours à la construction des barrages afin de dévier un cours d'eau de son lit initial ne cesse de contribuer à la destruction des lieux de pêche. Les tas de graviers extraits des cours d'eau suite à la recherche du diamant sont souvent abandonnés aux abords des rives. Parfois, ils sont purement et simplement reversés dans le lit obstruant ainsi son écoulement normal. Il en résulte une dégradation de la qualité des eaux dans lesquelles travaillent quotidiennement les artisans miniers. A ces faits s'ajoute aussi la pollution causée par les huiles carbonisées que déversent les motopompes.

7.2 LES IMPACTS SUR LE BIEN ETRE DES POPULATIONS LOCALES ETABLIES

L'exploitation du diamant alluvionnaire est source d'emploi et génératrice de revenu. Mais l'échelle et les dimensions d'impacts qui découlent de cette activité sont généralement en dessous des bénéfices escomptés et observables sur les modes de vie des populations établies.

Tableau : Matrice des impacts du diamant sur le bien être de la population à Boulaye

Impacts	Causes	Conséquences	Solutions
Maladies professionnelles	Exploitation du diamant et or Consommation de la drogue	Décès précoces des jeunes Violences dans les villages	Sensibilisation Création des pharmacies
Non maîtrise des revenus	Exploitation du diamant et or	Développement du VIH-SIDA Ivrognerie et accidents	Formation sur la gestion des revenus Création des structures bancaires
Désintéressement aux activités agricoles et scolaires	Eloignement des enfants de l'école	Chèreté de vie Analphabétisme	Création des écoles Respecter les périodes agricoles
Augmentation des prix des denrées	Réduction des agriculteurs	Rareté des produits alimentaires	Création des ONG agricoles
Pratiques de charlatanisme	Exploitation du diamant et or	Décès provoqués Sorcellerie	Sensibilisation sur le diamant

7.2.1 La forte concentration de la main d'oeuvre masculine dans le travail du diamant

Le diamant reste le facteur attractif et mobilisateur de la population active masculine dans les zones minières. L'âge des mineurs varie de 12 à 70 ans. Cette forte convergence est liée à un rêve qui est celui de la recherche de gains rapides que le diamant est sensé procurer. On ne dispose pas à l'heure actuelle une base de données exhaustive sur la population des artisans et ouvriers mineurs sur l'ensemble des chantiers actifs en RCA.

Peu de travaux d'étude et de recherche scientifiques ont été menés sur cette couche sociale et professionnelle. Ce vide documentaire rend difficile une évaluation des flux annuels des migrants mineurs des zones de départ vers les zones d'accueil. Les travaux agricoles et para agricoles sont souvent délaissés aux femmes avec des productivités faibles entraînant des couts élevés des denrées alimentaires sur les marchés locaux. En effet, le cout de la vie dans les villages minières est très élevé. Généralement, c'est pendant les périodes de soudure (Juillet- Octobre) que les hommes s'adonnent aux travaux agricoles et de cueillette pour assurer la subsistance alimentaire en attente de la reprise des activités sur les chantiers au début de la saison sèche (Novembre-Juin)

7.2.2 La pauvreté économique et sociale

La pauvreté est un fardeau pour les populations rurales centrafricaines établies dans les zones minières. Celle-ci se manifeste par la faiblesse du tissu économique fortement dominé par la production agricole et l'impossibilité pour les jeunes ruraux de trouver sur place un emploi rémunérateur. Ejectés du circuit scolaire, ces jeunes n'ont qu'une seule perspective, celle d'immigrer vers les zones minières où ils espèrent faire fortune. Nombreux jeunes rencontrés à Bossoui sont tous des déscolarisés venant des diverses régions de la République Centrafricaine (Ombella M'poko, Bossangoa, Lobaye, Sangha-Mbaéré, Bossangoa, Kaga Bandoro, Bangui, etc.). Le plus souvent, ces nouveaux artisans se dirigent vers des camps et villages où réside déjà un parent ou un ami longtemps impliqué dans le travail du diamant. Auprès de ces personnes ressources, ils passeront un court séjour avant de construire une habitation.

Grand nombre de ces jeunes communément appelés Nagbata sont célibataires. D'après les dires des acteurs sur leurs conditions économiques et sociales, les revenus gagnés du diamant sont diversement utilisés. Certains dilapident la totalité de leurs revenus sur les chantiers en se lançant dans des dépenses ostentatoires (achat de gros postes radio, de nouveaux habits, consommation et offes

abusives de boissons alcoolisées, etc.). Peu seulement investit dans le petit commerce des produits manufacturés ou dans la construction des maisons en dur (Villas) dans leur village d'origine. A en croire aux discours des Nagbata sur le caractère ostentatoire de leurs dépenses, ceux-ci avancent souvent les justificatifs suivants : *"L'argent du diamant est l'argent du diable. Dès que vous en trouvez, vous devez le dépenser afin d'en gagner d'autres. Ce sont des génies qui en donnent."*

Cette conception et représentation sociale très répandue est riche en enseignement. Elle amène à comprendre pourquoi cette catégorie sociale de travailleurs est pauvre, dépourvue d'épargne et conditionnée dans une vie précaire dans les villages.

Les causes profondes de leur souffrance résident dans la mauvaise gestion des revenus et produits de leur force de travail. Grand nombre d'entre eux n'ont pas une vision à long terme de leur vie de miniers.

7.2.3 La destruction des lieux sacrés

Le milieu social des miniers est caractérisé par son caractère hostile à l'éthique environnementale et au respect des sites sacrés. Les consciences individuelles et collectives sont dominées par la recherche effrénée de rente. A la question de savoir : *Que feriez vous si le site que vous exploité recouvre la tombe de votre père ?* Une unanimité de réponse ci-après a été donnée en salle lors de l'atelier : *Nous allons déterrer le corps et exploiter le gravier. C'est un mort. Quant à nous, nous sommes encore en vie et avons besoin des moyens pour vivre.* Il est à craindre à long terme que les cimetières et autres sites sacrés ne soient rattrapés par le front minier. Ce qui amènerait les artisans miniers à les soumettre à une exploitation, profanation et désacralisation de leurs valeurs morales et culturelles car on assiste depuis les indépendances à un affaiblissement des traditions et coutumes dans de nombreux villages abritant les migrants miniers.

7.2.4 La dynamique d'une cohabitation conflictuelle entre natifs et non natifs

Il ressort souvent des discours des artisans et ouvriers miniers une nette différenciation entre les natifs originaires et les populations migrantes nationales et étrangères souvent en temps de conflit. Les natifs se considèrent souvent spoliés de leurs ressources locales face à la concurrence des allochtones et allogènes numériquement important et disposant plus de moyens d'investissement dans l'exploitation du diamant. Ce sentiment de désenchantement est souvent exprimé dans les discours des communautés autochtones établies pour justifier l'état de pauvreté provoquée et entretenue par les riches collecteurs et artisans d'origine étrangère et de confession musulmane.



Les attitudes locales fondées sur la recherche du **“bouc émissaire”** recouvre un relan de cohabitation sous toile de conflits latents ou manifestes, une volonté d’affranchissement et de restauration du droit coutumier de propriété jadis perdu sur le contrôle du foncier minier que les communautés autochtones n’arrivent pas à reconstituer. L’étranger est ici critiqué mais accepté à cause des moyens qu’il apporte en soutien au travail combien dur de l’exploitation du diamant. Les natifs se retrouvent ainsi dans un cycle fermé de dépendance et de crise identitaire d’affirmation de paternité sur le patrimoine naturel local.

8.0 CONCLUSION GÉNÉRALE

Du point de vue de l'histoire, les premiers acteurs à s'impliquer dans l'exploitation du diamant en République Centrafricaine furent les sociétés concessionnaires pendant la colonisation. C'est vers les premières années de l'indépendance (1960-1963) que les nationaux centrafricains feront leur apparition dans la chaîne de production du diamant artisanal. La réalisation de l'étude MARP dans les zones pilotes de Boulaye, Bossoui et Ngotto sur la thématique de Droits de Propriété et le Développement du Diamant Artisanal (DPDDA) a permis de tirer les leçons apprises suivantes :

- *Le recul des droits coutumiers sur le cadastre minier caractérisé par une prédominance des principes et modes locaux de gestion du foncier minier et de ses ressources fondés sur la découverte et le travail investi ;*
- *L'absence au niveau des circonscriptions administratives, municipales et des services techniques des mines d'un répertoire régulièrement actualisé des artisans et ouvriers travaillant sur les différents chantiers établis le long des cours d'eau ;*
- *L'existence d'un système d'information déstructuré et peu fiable autour du cahier de production supposé assurer à la fois la comptabilité et la traçabilité du diamant artisanal dans les zones pilotes ;*
- *L'insécurité foncière relative à l'absence d'un cadastre minier formel susceptible de maîtriser la dynamique anarchique du front minier et de ses impacts environnementaux ;*
- *L'absence d'un cadre institutionnel de mobilisation et de concertation des artisans et ouvriers miniers leur permettant de jouer à la base des rôles d'interface avec les acteurs super structurels de la chaîne de production ;*
- *Enfin, l'emprise monopolistique des collecteurs et des débrouillards sur les circuits de production et de valorisation de diamant poussant sans cesse les artisans et ouvriers à une vie économique et sociale précaire dans les villages et sur les chantiers*

Les résultats des travaux en atelier dans les zones pilotes du projet ont de démontrer le caractère cosmopolite des populations établies. L'économie minière reste en RCA la plus grande pourvoyeuse en emploi et en revenu pour les régions rurales minières et agricoles surtout avec la chute des prix du café et du coton. Malheureusement, les revenus générés sont dilapidés dans des dépenses ostentatoires. Les investissements socioéconomiques durables sont localement moins priorisés pour des raisons de sorcellerie ou encore de mort provoquée. Il en est de même pour l'éthique environnementale moins coercitive dans les consciences individuelles et collectives des acteurs. Les échelles des dégradations des sols et forêts ainsi que la pollution des cours d'eau sont souvent minimisées à la volonté de recherche et des découvertes.

Au total, si les objectifs et résultats du projet sont favorablement partagés par l'ensemble des parties prenantes locales de la chaîne de production dans les différentes zones pilotes visitées, un certain nombre de recommandation d'actions fortes sous forme de stratégies d'intervention méritent d'être observées dans le pilotage des initiatives techniques nouvelles à investir.

Recommandation 1: *Le projet devra accompagner le Ministère des mines dans ses initiatives politiques visant à mettre en place les coopératives dans les régions. En effet, il sera difficile d'asseoir un système*

d'information fiable avec les acteurs à la base de la chaîne de production en absence d'un cadre institutionnel de mobilisation, de participation responsable et de contractualisation multi partenariale.

Recommandation 2:

L'opérationnalisation des zones pilotes reste un impératif pour le projet. Ceci devra se faire au terme des opérations d'enquêtes sociodémographiques. Elle permettra au projet de disposer d'un pool de chefs de chantier facilitateurs qui serviront de courroie de transmission des initiatives techniques à venir. Dans le contexte actuel, il sera impossible au projet de financer une participation locale à grande échelle des acteurs dans l'achèvement des résultats escomptés du projet d'ici Mai 2008.

Recommandation 3:

La formation des chefs de chantiers reste, à n'en point douter, l'une des voies royales à un changement des mentalités et des pratiques séculaires négatives ancrées dans le secteur minier en RCA. Des sessions de formation pourront être organisées sur des thématiques ciblées comme le schéma de production, la traçabilité du diamant, la méthode de fixation des coûts du diamant, la philosophie d'action qui sous-tend le processus de Kimberley, etc.

Recommandation 4:

La traduction et la vulgarisation du Code minier en langue nationale Sango dans les zones pilotes du projet constituent un défi incontournable que le projet devra relever. L'objectif d'un tel effort est d'offrir aux artisans les possibilités d'accéder à des informations légales et fiables sur la réglementation du travail du diamant y compris la nomenclature officiellement agréée par l'Etat en RCA. Ce qui permettrait de reculer les barrières d'ignorance et les interprétations souvent partiales des textes dont sont victimes les artisans dans leurs rapports avec les collecteurs et des agents de la brigade des mines.

Recommandation 5:

L'hypothèse d'un zonage participatif du foncier minier est possible. Mais une telle initiative nécessite pour sa réussite l'implication des autres partenaires publics et privés tels que le Ministère des Eaux et forêts, les projets et ONG de protection de la nature, les sociétés d'exploitation forestière, etc. Toutefois, un inventaire des droits locaux et des responsabilités s'imposent comme préalable afin de garantir la durabilité des initiatives.

Toutefois, une attention particulière devra être accordée à la situation des minorités ethniques pygmées déjà actives dans le développement du diamant artisanal. Leurs initiatives sont souvent marginalisées du fait de leur faible poids démographique et des préjugés socioculturels leurs modes de vie et de production.



BIBLIOGRAPHIE

- ARD, 2007 : Programme pilote sur les Droits de propriété et le Développement du Diamant Artisanal : Vers une approche de développement de diamant artisanal en République Centrafricaine et en Guinée : Document de la conception du projet pilote, Mars 2007
- ELBOW K; 2007: Policy Review of Land Tenure, NRM and Mining Legislation that Regulates or Influences Property Rights in Alluvial Diamond Mining Zones of Central African Republic: *In support of PRADD result 2: A process to identify and acknowledge land and property rights holders in target areas developed*
- SCHOONMAKER Karen ; Evaluation Rurale Rapide (RRA) ; Diagnostic Rural Participatif (PRA) : Un manuel destiné aux partenaires et aux travailleurs extérieurs de CRS
- MOGBA Z ; 1998: La dynamique du front diamantier de BOUANANDA dans la partie septentrionale de la Réserve Spéciale de Dzanga Sangha, Expertise commanditée et financée par WWF US
- MOGBA Z ; 1998 : L'économie de diamant dans le village de NDELENGUE au Nord de la réserve de Dzanga Sangha, Expertise commanditée et financée par WWF US
- Ministère des mines ; 2004: Le code minier, CARAT investissements, Bangui, RCA
- NDEROUMTATE J ; 2007 : La traçabilité de la production artisanale de diamant en RCA, Rapport d'atelier DPDDA
- YAKETE Serge ; 2003 : Aménagement de l'espace forestier, Gestion de terroir et des ressources naturelles par les collectivités locales de Ngotto, Mémoire de Maitrise en sociologie, Université de Bangui

ANNEXE I : LISTE ET ADRESSES DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE MARP

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Contacts ou adresses
1	Mulley BRAD	Chef de projet ARD-DPDDA	Tel : 54 66 64 bradmulley@gmail.com
2	Dr Kent ELBOW	Consultant principal en MARP	
3	Dr Zéphirin MOGBA	Consultant national en MARP	Tel : 05 01 67 zmogba@yahoo.fr
4	Jeannot NDEROUMTATE	Coordonnateur du projet DPDDA	nderoum@yahoo.fr Tel : 05 38 66 ; 02 28 22
5	Parfait Edmond MACKET	Sociologue, Animateur au projet	eparfait_macket@yahoo.fr Tel : 90 69 93
6	Marie Thérèse BENGBA	Ministère des Mines : Direction d'Appui à la production minière	Tel : 01 79 79
7	Mathias MAINDE	Ministère des Mines : Direction	Tel : 05 29 20 ; 08 21 99
8	François Alain NGOKOTO	Ministère des Mines	fa.ngbokoto@yahoo.fr Tel : 45 03 24
9	André GAISSOM	Ministère des Mines	Tel : 40 93 64
10	Régis Maurice OUILIDANE	Sous Préfet de BODA	Tel : 40 19 11
11	Ibrahim KEBE	Maire de BODA	Tel : 40 18 50 ; 40 42 48
12	Emmanuel KANDAS	Brigade des Mines à BODA	Tel : 40 38 96
13	Jean Baptiste SONGOMALI	Chargé de logistique au projet DPDDA	Tel : 03 97 57

ANNEXE II : PROGRAMME DE FORMATION EN MARP

JOURNEE 1 : VENDREDI 6 JUIN 2007

9 H00: Mise place des participants

9H30 : Présentation individuelle

10 H : Rappel sur le projet

11H : Historique et importance de la MARP dans les recherches en milieu rural

1. Le concept de MARP : *Pourquoi la MARP ? Les types de MARP ; La MAPP ;*
2. L'importance du savoir local dans la compréhension des pratiques sociales et foncières
3. Les principes de base de la MARP
 - *La participation*
 - *La flexibilité*
 - *L'interaction*
 - *La triangulation de l'information*
 - *L'ignorance optimale et le degré acceptable d'imprécision*
 - *Les biais à éviter*
 - *La restitution des données collectées*

14 H à 17H 00 : Les outils de la MARP

1. Le profil historique du site et des acteurs cibles
2. La carte participative du terroir et des ressources
3. Les interviews semi structurées
4. Le calendrier saisonnier des activités
5. Les diagrammes et les matrices [*Les matrices simples et composés*]
6. Le transect écologique
7. L'arbre à problèmes
8. Les techniques de quantification et de classification : Cailloux ou grains d'haricot

JOURNEE 2 : SAMEDI 7 JUIN 2007

9H à 15 H : L'organisation d'une session en MARP

1. Le choix des membres et la constitution de l'équipe
2. La définition des objectifs
3. La revue des données secondaires
4. La préparation des check-lists
5. L'approche protocolaire
6. La gestion du temps, la prise des notes
7. Les interactions en équipe: *Evaluation et programmation journalières*
8. Les arrangements matériels et logistiques : *Transport, Restauration et Hébergement*

ANNEXE III : PLANNING DES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES DANS LES ZONES PILOTES

LUNDI 9 JUILLET 2007

Activité 1 : Approche protocolaire

- Visite auprès des autorités politiques et administratives
- Rencontre avec certains groupes cibles locaux

Activité 2 : Profil historique du village et des acteurs

1. Outils : Check-list et Tableau de synthèse

- *Date de création du village*
- *Nom du fondateur du village, ses parcours et motifs du choix du site*
- *Signification du nom du village*
- *Origine et lieux de provenance des populations*
- *Structure et fonctionnement de la chefferie [Organisation, succession, pouvoir et autorité sur le patrimoine foncier]*
- *Evènements heureux et malheureux ayant marqué la vie du village et patrimoine foncier de sa création à nos jours [Migratoires, sécheresse, décisions politiques, économie du marché, etc.]*
- *Etat des lieux des infrastructures, équipements sociaux collectifs*

2. Tableau de visualisations des données collectées

Dates ou Années	Evénements ayant marqué la vie du village

MARDI 10 JUILLET 2007

Activité 3 : Cartographie participative du village

1. Outils : Check-list et tracée de la carte sociale et des ressources

- Identification des repères géographiques du terroir du village par rapport aux autres ;
- Les infrastructures et équipements : *Routes, pistes, écoles, églises, cimetières, etc.*
- Les cours d'eau principaux et secondaires
- Les types de végétation et l'évolution écologique des ressources
- Les zones d'exploitation minière [*anciennes et nouvelles*]
- Les zones agricoles, de chasse, pêche, cueille ;
- Les sites sacrés ;

Activité 4 : Organisation sociale et économique

1. Outils : Check-list et Matrice de Classification par niveau de prospérité

- Configuration des populations établies : Densité, Ethnies, minorités, nationalités ;
- Principales activités économiques pratiquées et les niveaux de revenus;
- Calendrier saisonnier des activités économiques sociales ;
- Les services publics et privés établis liés à l'économie du diamant ;

Activité 5 : Typologie des parties prenantes dans l'économie de diamant

1. Outils : Matrice composée, check-list et Matrice de Classification des acteurs

Identification des parties prenantes	Poids démographique	Origines et Nationalités	Motivations	Contraintes

Activité 6 : Les modes et conditions d'accès aux fonciers et aux ressources

1. Outil : Check-list

- Y a-t-il des chefs de terre dans le village ? si oui, quels pouvoirs ont ils ?
- Qui contrôle l'accès et la gestion du foncier minier dans le village ?
- Quelles sont les modalités et les règles de gestion du foncier minier et de ses ressources dans le droit coutumier ?
- La gestion du foncier agricole se fait elle de la même manière que le foncier minier ?
- Y a-t-il des conflits sur les droits de propriété foncière coutumière ? Si oui, comment sont ils résolus ?

MERCREDI 11 JUILLET 2007

Activité 7 : Le système de cahier d'information sur la production des diamants

- Qui a instauré le cahier d'information ?
- Quelles sont les perceptions locales sur le système de cahier d'information ?

1. Outils : Check-list et Matrice d'évaluation du système de cahier d'information

Critères d'évaluation	Echelle de pondération	Contraintes à la fonctionnalité
1. Acceptabilité du système de cahier d'information		
2. Faisabilité du système de cahier d'information		
3. Durabilité du système de cahier d'information		

JEUDI 12 JUILLET 2007

Activité 8 : Le projet de zonage

1. Outils : Check-list et cartographie des fonctions affectées aux micro zones délimitées

- Identification et analyse des impacts environnementaux
- Conceptions et représentations locales sur le zonage à gestion communautaire
- Affectation des espaces et de leurs fonctions : *Zone d'habitation, de culture, d'exploitation minière, de réserve communautaire, etc.*

VENDREDI 13 JUILLET 2007 : ACTIVITE 2 ; ACTIVITE 7 ; ACTIVITE 8

1. **Matin** : NGOTTO
2. **Après midi** : NGOTTO

SAMEDI 14 JUILLET 2007

1. **Restitution des données collectées**
 - *Carte participative des villages*
 - *Typologie des parties prenantes impliquées dans l'économie de diamant*
 - *Les droits fonciers et de propriété*
 - *Les modes d'accès et de contrôle*

- *Le système d'information sur la production*
2. **Validation locale des données collectées**
 3. **Départ de l'équipe**

MISSION II : ZONES PILOTES DE NGOTTO ET BOULAYE DU 26 AU 31 JUILLET 2007

JEUDI 26 JUILLET 2007 : VOYAGE BANGUI - NGOTTO

Activité 1 : Approche protocolaire

- Visite auprès des autorités politiques et administratives
- Rencontre avec certains groupes cibles locaux

VENDREDI 27 JUILLET 2007 : VOYAGE BODA - NGOTTO

Activité 2 : Organisation sociale et économique du village

1. Outils : Check-list et Matrice de Classification par niveau de prospérité

- Configuration des populations établies : Densité, Ethnies, minorités, nationalités ;
- Principales activités économiques pratiquées et les niveaux de revenus;
- Calendrier saisonnier des activités économiques sociales ;
- Les services publics et privés établis liés à l'économie du diamant ;

Activité 3 : Typologie des parties prenantes dans l'économie du diamant

1. **ISS sur les types d'acteurs**
2. **Validation ou complément des modèles de Bossoui**

Activité 4 : Accès au foncier minier et Droits de propriété

1. Outil : Check-list

- Y a-t-il des chefs de terre dans le village ? si oui, quels pouvoirs ont ils ?
- Qui contrôle l'accès et la gestion du foncier minier dans le village ?
- Quelles sont les modalités et les règles de gestion des chantiers miniers et de ses ressources selon les principes locaux établis ?
- La gestion du foncier agricole se fait elle de la même manière que le foncier minier ?
- Y a-t-il des conflits sur les droits de propriété foncière coutumière ? Si oui, comment sont ils résolus ?

SAMEDI 28 JUILLET 2007

Activité 5 : Evaluation des impacts environnementaux

1. Impacts sur l'environnement
2. Impacts sur le bien être des populations

Activité 6 : Adoption des principes d'un plan de zonage des espaces à gestion communautaire

1. Zones minières
2. Zones agricoles
3. Zones de réserve des terres

RETOUR À BODA

DIMANCHE 29 JUILLET 2007

Activité 1 : Approche protocolaire et profil historique

1. Outils : Check-list et Tableau de synthèse
 - *Date de création du village*
 - *Nom du fondateur du village, ses parcours et motifs du choix du site*
 - *Signification du nom du village*
 - *Origine et lieux de provenance des populations*
 - *Structure et fonctionnement de la chefferie [Organisation, succession, pouvoir et autorité sur le patrimoine foncier] ;*
 - *Evènements heureux et malheureux ayant marqué la vie du village et patrimoine foncier de sa création à nos jours [Migratoires, sécheresse, décisions politiques, économie du marché, etc.] ;*
 - *Etat des lieux des infrastructures, équipements sociaux collectifs*
2. Tableau de visualition des données collectées

Dates ou Années	Evénements ayant marqué la vie du village

Activité 2: Organisation économique et sociale du village

1. Outils : Check-list et Matrice de Classification par niveau de prospérité

- Configuration des populations établies : Densité, Ethnies, minorités, nationalités ;
- Principales activités économiques pratiquées et les niveaux de revenus;
- Calendrier saisonnier des activités économiques sociales ;
- Les services publics et privés établis liés à l'économie du diamant ;

Activité 3 : Typologie des parties prenantes dans l'économie du diamant: validé le cas de Bossoui

Activité 4 : Accès au foncier minier et Droits de propriété

1. Outil : Check-list

- Y a-t-il des chefs de terre dans le village ? si oui, quels pouvoirs ont ils ?
- Qui contrôle l'accès et la gestion du foncier minier dans le village ?
- Quelles sont les modalités et les règles de gestion du foncier minier en cas de décès du chef de chantier (Notion d'héritage et de transfert des droits de propriété et gestion) ?
- La gestion du foncier agricole se fait elle de la même manière que le foncier minier ?
- Y a-t-il des conflits sur les droits de propriété foncière coutumière ? Si oui, comment sont ils résolus ?

LUNDI 30 JUILLET 2007 : ZONE PILOTE DE BOULAYE

Activité 5 : Cartographie participative de Boulaye

2. Outils : Check-list et tracée de la carte sociale et des ressources

- Identification des repères géographiques du terroir du village par rapport aux autres ;
- Les infrastructures et équipements : *Routes, pistes, écoles, églises, cimetières, etc.*
- Les cours d'eau principaux et secondaires
- Les types de végétation et l'évolution écologique des ressources
- Les zones d'exploitation minière[*anciennes et nouvelles*]
- Les zones agricoles, de chasse, pêche, cueille ;
- Les sites sacrés ;

Activité 6 : Typologie des parties prenantes dans l'économie du diamant

Activité 7 : Le système d'information par le cahier d'information

- Qui a instauré le cahier d'information ?
- Quels sont les avantages et inconvénients du cahier de production?
- Analyse des critères d'acceptabilité et de faisabilité du cahier de production

1. Outils : Check-list et Matrice d'évaluation du système de cahier d'information

Critères d'évaluation	Problèmes identifiés	Solutions envisagées
1. Acceptabilité du système de cahier d'information		
2. Faisabilité du système de cahier d'information		

Activité 8 : Evaluation des impacts environnementaux

1. Impacts sur l'environnement
2. Impacts sur le bien être des populations

MARDI 31 AOUT 2007 : ATELIER GROUPE DES ACTEURS

1. Restitution des données collectées
 - *Carte participative des villages*
 - *Typologie des parties prenantes impliquées dans l'économie de diamant*
 - *Les droits fonciers et de propriété*
 - *Les modes d'accès et de contrôle*
 - *Le système d'information sur la production*
2. Validation locale des données collectées
3. Départ de l'équipe

Agence américaine pour le développement international

1300 Pennsylvania Avenue, NW

Washington, DC 20523

Tel: (202) 712-0000

Fax: (202) 216-3524

www.usaid.gov